



BORALEX

2025

Conjuguer action, croissance et durabilité

Rapport sur la
responsabilité sociétale
d'entreprise

 **BEST 50** 2025
CANADA'S BEST CORPORATE CITIZENS

Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré, Canada

Table des matières

À propos de ce rapport	3
Notre approche en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	4
Mise en œuvre de notre stratégie RSE en 2025	9
Entreprise sécuritaire	12
Priorité 1 : assurer la santé et la sécurité au travail (SST)	12
Priorité 2 : favoriser le bien-être et la santé mentale	14
Entreprise inclusive	15
Priorité 3 : promouvoir l'inclusion et des pratiques d'employabilité responsables	16
Priorité 4 : être engagé et impliqué avec les communautés locales et les communautés autochtones	19
Entreprise responsable	23
Priorité 5 : prioriser une gouvernance d'entreprise responsable et éthique	23
Priorité 6 : promouvoir la responsabilité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement	26
Priorité 7 : utiliser les ressources de façon responsable	28
Priorité 8 : respecter et protéger la biodiversité	31
Net zéro d'ici 2050	38
Priorités 9 et 10 : nous adapter aux changements climatiques et limiter nos émissions de gaz à effet de serre	38
Annexe 1 : Tableau des indicateurs clés de notre performance RSE	46
Annexe 2 : Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant	54
Annexe 3 : Avis quant aux déclarations prospectives	54



À propos de ce rapport

Boralex publie un rapport de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) chaque année depuis cinq ans. Celui-ci se concentre sur nos réalisations de la dernière année en matière de RSE, en fonction de la stratégie adoptée par l'entreprise en 2020, et renouvelée en 2025. Nous nous inspirons de la norme IFRS S2 (*Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*) du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board [ISSB]), qui reprend globalement les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), aussi connu sous le nom de TCFD (dissous en juillet 2024).

Au Canada, ces indications sont reflétées dans les Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) élaborées par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), lesquelles sont largement alignées sur les normes de l'ISSB, avec certaines adaptations pour le contexte canadien. Nous suivons également le cadre du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)¹, intégré dans l'IFRS Foundation, et nous faisons le lien avec celui de la Global Reporting Initiative (GRI) dans le tableau des indicateurs clés de notre performance RSE, qui se trouve à l'[annexe 1](#).

PÉRIMÈTRE ET PORTÉE DU RAPPORT

Ce rapport couvre la même période et la même portée que le rapport financier, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour les activités de la Société Boralex inc., y compris l'ensemble de ses filiales au Canada, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, à moins d'indication contraire.

LIMITES ET INCERTITUDE DES CALCULS

Les calculs présentés dans ce rapport sont soumis à une incertitude découlant des limites imposées par les méthodes utilisées, la nature souvent qualitative des éléments sous-jacents et, dans certains cas, les connaissances scientifiques parfois incomplètes.

COLLECTE DE DONNÉES ET CONTRÔLES

La collecte des données liées à la RSE a été réalisée auprès d'un réseau de collaborateurs internes dans l'ensemble des sites de l'entreprise. Le contrôle de la qualité est effectué par l'équipe du contrôle interne et le comité de direction. Le conseil d'administration approuve le contenu de ce rapport avant sa publication.

Deux indicateurs, identifiés par le symbole ☺ à la [page 11](#) et dans l'[annexe 1](#), ont fait l'objet d'une assurance externe limitée (résultats 2025), soit les tonnes d'éq. de CO₂ évitées par notre production d'énergie renouvelable et le pourcentage de femmes dans des postes de gestion (voir le Rapport d'assurance limitée à l'[annexe 2](#)). Le reste du document n'a pas fait l'objet d'une assurance externe.

DEVISE

Les informations financières présentées dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les abréviations « M \$ » et « G \$ » désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

POLITIQUES ET DIRECTIVES

Les politiques et directives présentées dans chaque priorité RSE sont les documents en place pour l'ensemble de l'organisation, à moins d'indication contraire. Les documents publics sont accessibles sur notre site.

Contribution aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)

Par la nature même de ses activités, de sa mission et de sa démarche de RSE, Boralex contribue à 13 des 17 ODD :



Notre analyse nous a aussi permis de cerner trois objectifs auxquels Boralex contribue positivement de façon indirecte ou dans une moindre mesure : ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 2 (Faim « zéro ») et ODD 6 (Eau propre et assainissement). Enfin, nous adoptons une approche sensible face à l'ODD 10 (Inégalités réduites) et nous efforçons d'avoir des actions de non-nuisance grâce à des veilles internes effectuées par nos experts sur la gestion des risques et à travers les échanges continus avec l'ensemble de nos parties prenantes prioritaires.

La production d'énergie renouvelable contribue positivement à la transition énergétique, et particulièrement à l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et à l'ODD 7 (Énergie propre et à un coût abordable), ce qui génère des opportunités. Cependant, nous sommes conscients que nos activités peuvent aussi entraîner des impacts négatifs et des risques, notamment en lien avec l'ODD 15 (Vie terrestre). C'est pourquoi les aspects environnementaux font partie des priorités de notre stratégie RSE, dont vous trouverez des informations détaillées dans le présent rapport ([priorité 7](#) – utiliser les ressources de façon responsable et [priorité 8](#) – respecter et protéger la biodiversité).

Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que les régions où nous travaillons et exerçons nos activités en Amérique du Nord sont situés sur le territoire traditionnel de nombreuses nations autochtones. Nous honorons leur présence continue et leurs liens vivants avec cette terre. Dans le cadre de certains de nos projets, nous avons établi des relations de partenariat avec les communautés autochtones, qui reposent sur le respect, la collaboration et le partage des retombées. Nous nous engageons à continuer de privilégier une telle approche.

¹ Pour les secteurs Electric Utilities & Power Generators, Wind Technology & Project Developers et Solar Technology & Project Developers.



Notre approche en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

La RSE fait partie intégrante de notre stratégie d'affaires

Notre approche repose sur des consultations régulières de nos parties prenantes, qui nous permettent de cerner nos priorités de RSE en prenant en compte leurs attentes et préoccupations.

EN SAVOIR PLUS

Moulins du Lohan, France

Consultation de nos parties prenantes

Nous avons mené une démarche volontaire afin d'approfondir notre compréhension des risques, des opportunités et des impacts à chaque étape de notre chaîne d'activités. L'objectif était de mieux comprendre l'influence de nos activités sur notre environnement, ainsi que les effets de celui-ci sur notre développement.

Cette démarche s'est appuyée sur la consultation de nos principales parties prenantes internes et externes, qui a démarré au cours de 2024 et s'est poursuivie en 2025. La haute direction et les membres du conseil d'administration ont également été mis à contribution afin d'identifier, de prioriser et de valider les impacts, les risques et les opportunités propres à Boralex, en tenant compte de l'évolution de notre contexte interne et externe.

Les renseignements issus de ces échanges ont alimenté l'élaboration de notre plan stratégique. Ils ont été traduits en 10 priorités de responsabilité sociétale de l'entreprise. Ils ont également permis d'affiner nos priorités à l'horizon 2030 et de confirmer les actions prioritaires à mettre en œuvre à court terme.

Le processus et les résultats de cette analyse peuvent être **consultés ici**



FEUILLET DE CONSULTATION
DES PARTIES PRENANTES



Vallée de l'Arce, France

DIVULGATIONS ET CLASSEMENTS 2025



ENTREPRISE LA PLUS RESPONSABLE AU CANADA

L'année 2025 marque le classement de Boralex au premier rang du palmarès annuel de Corporate Knights des « 50 meilleures entreprises citoyennes » (*Best 50 Corporate Citizens*) au Canada. Cette reconnaissance découle d'une analyse réalisée par les experts de Corporate Knights sur 532 entreprises canadiennes dans notre secteur, à partir de 22 indicateurs de performance clés.



Classement au 40^e rang des 206 sociétés et fiducies analysées de l'indice composé S&P/TSX, grâce à un score de 88/100. En 2024, Boralex était au 94^e rang avec un score de 80.



Validation basée sur la science de nos cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 et 2050 sur l'ensemble de notre chaîne de valeur par une tierce partie (GES de portées 1, 2 et 3).



Note de « risque faible » avec un pointage de 18,3 (la note de 0 est visée), nous plaçant en 54^e place sur les 631 entreprises de notre industrie (9^e percentile). Cela signifie que le risque que l'entreprise subisse des impacts financiers significatifs liés à des facteurs ESG est faible.



Note de B+ et statut Prime, ce qui signifie une bonne performance ESG, supérieure à la moyenne du secteur.



Score de « C » pour le climat, ce qui nous situe au niveau *Awareness*, soit un stade de sensibilisation aux enjeux climatiques.



Note de 52/100, ce qui représente une augmentation de 2 points par rapport à 2024 et une évaluation légèrement supérieure à la moyenne.



Note de 72/100, ce qui correspond à une médaille d'argent. Cette évaluation place Boralex au 89^e percentile des entreprises évaluées (évaluation pour la France seulement).

Nos leviers pour une finance durable et responsable

En 2025, nous avons tenu plus de 100 rencontres avec des investisseurs et participé à trois panels traitant des enjeux de durabilité lors d'événements financiers. Nous avons également organisé une Journée de l'investisseur à Toronto et une journée investisseurs ESG en France, ainsi qu'une visite de site dans le cadre du lancement de notre plan stratégique 2025-2030.

La RSE est intégrée dans notre stratégie d'investissement du fait de la nature même de nos activités. Ainsi, finance et RSE vont de pair dans nos approches avec les investisseurs.

UNE INTÉGRATION DE LA RSE DANS NOS OUTILS FINANCIERS

En 2025, nous avons poursuivi l'intégration de la RSE dans nos financements et nos autres outils financiers. Par exemple, une tranche incrémentale sur les prêts à terme des parcs du portefeuille Boralex Production et Sainte-Christine, en France, pour un total de 164 M \$ (104 M€), a été associée aux Principes de l'Équateur.

Ces financements s'ajoutent aux projets déjà en cours, lesquels intègrent des mécanismes de prêts durables, tels qu'une facilité de crédit avec des conditions de prix rattachées à des objectifs environnementaux et sociaux (aussi appelé Sustainability Linked Loan [SLL]), un contrat d'échange ESG avec remise verte, des prêts verts conformes aux Principes des prêts verts

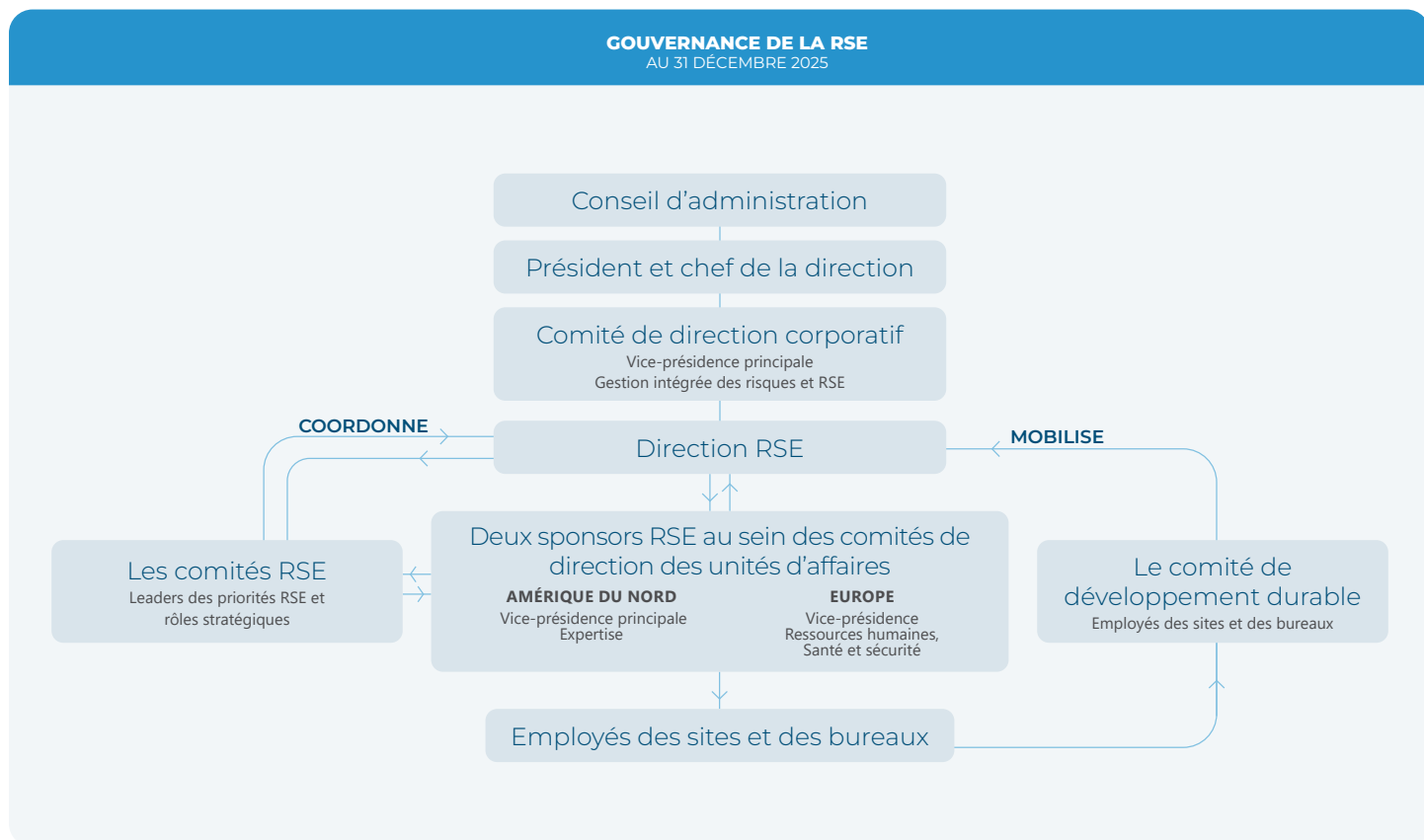
(Green Loan Principles [GLP]), ainsi que des financements respectant les exigences des prêteurs en matière de conformité aux Principes de l'Équateur. L'ensemble de ces initiatives représente un montant initial total d'environ 2,3 G\$ de prêts liés à des conditions RSE.

Notre approche en matière de RSE nous permet de diversifier notre actionnariat, de gérer proactivement les risques et d'attirer une base d'investisseurs plus large, comme des investisseurs d'impact et des fonds thématiques.

GOVERNANCE DE LA RSE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Le conseil d'administration est responsable de la gouvernance de la gestion intégrée des risques et de la RSE, c'est-à-dire d'établir la stratégie, de surveiller son application et d'assurer une divulgation adéquate. Il délègue la mise en œuvre au président et chef de la direction qui, à son tour, est soutenu par la vice-présidente principale Gestion intégrée des risques et RSE. Cette dernière est également responsable d'évaluer si les membres du comité de direction et du conseil d'administration doivent approfondir leurs compétences en gestion des risques et RSE, et de les accompagner dans le processus. La combinaison de la gestion des risques et de la responsabilité sociétale au sein d'une même vice-présidence offre une vision globale des impacts, risques et opportunités, ce qui facilite l'intégration dans notre plan stratégique et nos décisions d'affaires.

La gouvernance de la RSE s'appuie au quotidien sur l'apport d'un réseau de plus d'une trentaine de leaders, contributeurs et sponsors RSE, répartis dans les différentes unités d'affaires de Boralex. Ces leaders, qui font avancer les actions en matière de RSE, jouent un rôle transversal et exercent un leadership d'influence dans les comités RSE locaux. La stratégie de RSE de Boralex est encadrée et réalisée au moyen d'une gouvernance intégrée dans les unités d'affaires, comme l'illustre le schéma ci-dessous.



Gérer les risques et saisir les opportunités

Notre politique de gestion des risques d'entreprise nous permet d'identifier, de gérer et de suivre de façon préventive, réactive et systématique les risques en lien avec notre capacité d'atteindre nos objectifs stratégiques.

Nous comptons également des procédures de planification de la continuité des activités dans les secteurs opérationnels clés, qui nous permettent d'assurer la fiabilité du service, conformément aux normes de la North American Electric Reliability Corporation (NERC).

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La responsabilité des risques les plus importants pour le succès de l'entreprise est intégrée dans les mandats du conseil d'administration et de ses comités, soit le comité de la gouvernance, de l'environnement, de la santé et de la sécurité, le comité d'audit, le comité d'investissement et de gestion des risques et le comité des ressources humaines. De plus, le comité de direction corporatif fait l'examen d'un bassin de risques plus élargi, au moins de façon trimestrielle. Nous abordons les considérations liées à la RSE de manière transversale et en tant que composante de la définition de chaque catégorie de risque. Ainsi, elles sont suivies à l'échelle des projets, des unités d'affaires et de l'entreprise dans son ensemble, au même titre et au même moment que les autres risques d'entreprise.

La liste complète des risques surveillés qui sont potentiellement les plus matériels se trouve dans le rapport annuel. Un mécanisme de divulgation interne est également en place. Il formalise des discussions au moins tous les trimestres sur différents sujets liés aux risques avec les unités d'affaires, le comité de direction, puis le conseil d'administration. Ce dernier est responsable de tous les risques et de leur divulgation, et il exerce un suivi périodique par le biais de ses comités des risques jugés majeurs. Il établit aussi le seuil de tolérance et participe à la mise à jour annuelle des risques. Des responsables du risque ont également été nommés dans les unités d'affaires et les fonctions corporatives.

La déclaration d'appétit pour le risque, un document qui définit les niveaux de risques admissibles pour chaque catégorie de risques stratégiques, est révisée régulièrement et approuvée par le conseil d'administration sur une base annuelle. L'indépendance de la fonction de gestion des risques y est précisée, afin de s'assurer que le travail de cette équipe est réalisé de façon rigoureuse et intégrée.

PLANIFIER POUR IDENTIFIER LES RISQUES

Nous identifions nos risques et opportunités à court terme dans le cadre de notre exercice de planification annuelle. Ils sont revus chaque trimestre et ajustés au besoin. Les risques et opportunités à moyen terme (deux à quatre ans) et à long terme (cinq ans et plus) sont couverts lors de la planification stratégique et de la révision de notre cadre de gestion intégrée des risques. Quant aux risques émergents, nous les définissons comme étant ceux induits par l'arrivée de nouveaux facteurs internes ou externes (p. ex. les marchés, les technologies, les stratégies, les réglementations, l'évolution des ressources) et susceptibles de croître au cours des prochaines années.

Une grille d'impacts nous permet de classifier les risques en fonction de leurs probabilités, conséquences ou retombées potentielles sur divers éléments, comme la stratégie d'entreprise, la rentabilité, les opérations, les ressources humaines, la conformité réglementaire et la réputation de Boralex.

Nous pouvons ainsi concentrer nos efforts sur les considérations les plus importantes pour le succès de Boralex, et cibler les risques émergents devant être discutés au comité de direction, voire au conseil d'administration. De plus, cette grille nous outille pour faire des analyses de scénarios lors de décisions d'affaires majeures.

MESURER ET CONTRÔLER LES RISQUES

Pour chaque catégorie de risques stratégiques, nous avons défini des limites quantitatives et qualitatives sur lesquelles nous nous basons pour prendre nos décisions, afin de nous assurer d'une prise de risques mesurée et contrôlée. Ainsi, chaque catégorie de risques est assortie d'un seuil de tolérance et, lorsque l'exposition à un risque donné est considérée comme ayant dépassé le seuil établi, le conseil d'administration en est avisé.

Au cours de l'année, nous avons assuré le suivi continu des principaux risques pouvant avoir une incidence positive ou négative sur notre stratégie d'entreprise. Ceux-ci avaient fait l'objet d'une mise à jour, suivant une consultation auprès de tous les membres de la direction corporative et de la direction des unités d'affaires.

Enfin, notre démarche de gestion des risques est appuyée par plusieurs formations et ateliers de sensibilisation internes destinés aux comités de direction des unités d'affaires et à des équipes particulières.

Pour plus de détails, se référer à la section [Autres éléments du rapport annuel 2025](#).



Warrensburg, États-Unis

Mise en œuvre de notre stratégie RSE en 2025

Nos engagements RSE sont reconnus par nos parties prenantes

L'année 2025 marquait la dernière étape de la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2025 de Boralex et, pendant cette période, nous avons réalisé de nombreuses avancées sur nos 10 priorités en RSE.

En outre, nous nous étions fixé l'objectif de devenir la référence en RSE auprès de nos partenaires, en allant au-delà des énergies renouvelables. Afin de mesurer l'atteinte de cette cible, nous avons profité de notre plus récente consultation des parties prenantes pour évaluer la perception de la performance de Boralex en matière de RSE auprès de ses partenaires.

Ainsi, 90 % des répondants ont indiqué être *totalelement d'accord ou d'accord* avec l'affirmation :



Je considère Boralex
comme la référence en
matière de RSE auprès
de ses partenaires.



Ce sondage anonyme a été envoyé à 167 parties prenantes, soit des fournisseurs, des investisseurs, des partenaires, des employés et des organismes, et a obtenu un taux de participation de 65 %. Nous accordons une grande valeur à cette mesure, même s'il s'agit d'une perception, puisqu'elle nous a permis de prendre le pouls de notre écosystème.

La consultation des parties prenantes a été réalisée en tenant en compte de nos impacts positifs et négatifs, actuels et potentiels, ainsi que de nos opportunités et risques financiers. Elle nous a permis de reconfirmer nos 10 priorités de RSE, qui ont été intégrées dans notre Plan stratégique 2025-2030.

Nous entreprenons donc ce nouveau cycle avec beaucoup de confiance, et avec l'objectif de continuer à **bâtir une entreprise sécuritaire, inclusive, responsable et engagée dans une trajectoire net zéro***.

*Les cibles de réduction des gaz à effet de serre de Boralex sont validées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi), confirmant un engagement net zéro d'ici 2050 aligné sur une trajectoire de 1,5 °C et basé sur la science.

Grand Camp, France

La RSE chez Boralex

Intégrée dans nos **objectifs stratégiques** pour 2030

1

Doubler notre capacité installée à travers une croissance organique pour atteindre **7 GW d'ici 2030**, grâce à nos 8 GW de projets potentiels.

2

Continuer de construire une entreprise **sécuritaire, inclusive et responsable**, engagée dans une trajectoire **net zéro d'ici 2050***.

Notre stratégie RSE : **4 objectifs clés** qui regroupent nos **10 priorités RSE**

Nos engagements en RSE auprès de nos parties prenantes



Sécuritaire

1. Assurer la santé et la sécurité au travail.
2. Favoriser le bien-être et la santé mentale.



Inclusive

3. Promouvoir l'inclusion et des pratiques d'employabilité responsable.
4. Être engagé et impliqué avec les communautés locales et les communautés autochtones.



Responsable

5. Prioriser une gouvernance d'entreprise responsable et éthique.
6. Promouvoir la responsabilité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.
7. Utiliser les ressources de façon responsable.
8. Respecter et protéger la biodiversité.



Net zéro d'ici 2050*

9. S'adapter aux changements climatiques.
10. Limiter nos émissions de gaz à effet de serre.

*Les cibles de réduction des gaz à effet de serre de Boralex sont validées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi), confirmant un engagement net zéro d'ici 2050 aligné sur une trajectoire de 1,5 °C et basé sur la science.



Peyrolles-en-Provence, France

NOS CIBLES VOLONTAIRES ET RÉSULTATS 2025

ENTREPRISE	NOS CIBLES VOLONTAIRES 2025	RÉSULTATS 2025	ATTEINTE
Sécuritaire	Taux de fréquence des accidents de travail (TRIR) en dessous de 0,75 <i>Le TRIR inclut les sous-traitants d'opérations et de maintenance.</i>	0,35	✓
	Zéro décès chez nos employés et sous-traitants	0	✓
Inclusive	40 % de représentation féminine au comité de direction	30 %	✗
	35 % de femmes dans les embauches	35 %	✓
	32,5 % de femmes en poste de gestion	31,7 % ✓	✗
Responsable	1 membre du conseil d'administration issu de la diversité des autres groupes désignés*	2	✓
	40 % de représentation féminine au sein du conseil d'administration	33 %	✗
	100 % des employés et des membres du conseil d'administration formés annuellement sur le code d'éthique	98 %	✗
Net zéro d'ici 2050**	1 080 561 tonnes d'éq. de CO ₂ évitées grâce à notre production d'énergie renouvelable	900 459 ✓	✗
	D'ici 2028, nos fournisseurs de composants stratégiques responsables de 90 % de nos émissions ont des cibles de réduction basées sur la science	63 %	↗
	D'ici 2030, émissions absolues de portées 1 et 2 réduites de 42 % par rapport à 2022	16 %	↗
	D'ici 2050, émissions absolues de portées 1 et 2 réduites de 90 % par rapport à 2022	16 %	↗
	D'ici 2050, émissions de portée 3 par kilowattheure produit et revendu*** réduites de 97 % par rapport à 2022	Hausse de 25 %	↗
✓ Indicateur ayant fait l'objet d'une assurance externe limitée ✓ Cible atteinte ✗ Cible non-atteinte ↗ En cours			

Consultez les sections suivantes pour en savoir plus sur les résultats et les faits saillants 2025.

* Autres groupes désignés : Peuples autochtones, personnes handicapées, membres des minorités visibles et ethniques ainsi que membres de la communauté LGBTQ2S+ (lesbiennes, gais, bisexuels, trans, queers, bispirituels et autres).

** Les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre de Boralex sont validées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi), confirmant un engagement net zéro d'ici 2050 aligné sur une trajectoire de 1,5 °C et basé sur la science.

*** Les kilowattheures produits sont ceux issus de nos installations de production d'électricité à 100 % renouvelable (parcs éoliens, parcs solaires et centrales hydroélectriques) et injectés dans le réseau électrique. Les kilowattheures revendus sont ceux injectés dans le réseau électrique par les unités de stockage, après avoir été stockés dans celles-ci afin de répondre à des besoins du réseau électrique et/ou de clients industriels.

Entreprise sécuritaire

STRATÉGIE DE BIEN-ÊTRE À 360°

Pour Boralex, la sécurité et la protection de la santé physique et psychologique des employés sont des priorités. Nos talents étant notre plus grande richesse, nous déployons tous les efforts nécessaires afin d'offrir des milieux de travail sécuritaires et productifs, et d'assurer le bien-être de tous les membres et intervenants de l'organisation.

Nous avons adopté une stratégie de bien-être à 360°, qui repose sur la définition de la santé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Que ce soit dans nos bureaux, sur nos sites d'exploitation ou sur nos chantiers, nous nous engageons à favoriser le bien-être sous différentes formes, en adoptant une posture proactive et préventive et en fournissant les ressources nécessaires à cet égard.



Parc éolien de la Seigneurie de Beaufort, Canada

PRIORITÉ 01

Assurer la santé et la sécurité au travail (SST)

Nous accordons la plus haute importance à la sécurité et à la protection de la santé physique et psychologique de nos employés. Nous reconnaissons que, par la nature de nos activités, ils sont quotidiennement exposés aux risques de santé et de sécurité au travail, avec, dans le pire des scénarios, des conséquences potentielles critiques.

Nous n'avons aucun appétit pour ce type de risque et avons adopté une approche de « tolérance zéro » pour les situations dangereuses pouvant porter un préjudice physique ou mental, ainsi qu'une approche active nous permettant d'atténuer ce risque.

Pour ce faire, nous allons au-delà des exigences réglementaires applicables en misant sur des stratégies ciblées, des mesures de prévention, des processus de gestion adaptés et des actions correctives, que ce soit dans nos bureaux, sur nos sites d'exploitation ou sur nos chantiers lors de la construction de nouveaux projets. Sous la responsabilité de la première vice-présidente et chef Talents et culture, la santé et sécurité est abordée mensuellement avec les directeurs généraux des unités d'affaires, et trimestriellement au conseil d'administration.

POLITIQUES ET DIRECTIVES

- Notre engagement en matière de santé et sécurité
- Règles d'or en SST
- Politique de prévention du risque routier
- Programme de prévention de Boralex et Manuel de santé et sécurité (Royaume-Uni)
- Charte d'approvisionnement responsable
- Politique pancanadienne sur la prévention de l'intimidation, du harcèlement et de la violence en milieu de travail
- Par nos activités, nous sommes soumis à des règles par voie de règlement en France (règlement intérieur) et au Royaume-Uni (*Workplace Bullying Harassment and Violence Policy*) sur la prévention de l'intimidation, du harcèlement et de la violence en milieu de travail

NOS RÉALISATIONS ET NOTRE PERFORMANCE EN SST

En 2025, nous avons poursuivi le travail d'intégration des règles d'or en SST, qui couvrent les 10 risques les plus critiques pour nos employés et nos sites.

Nos 10 règles d'or en SST :

1. Informer un collègue lorsqu'on ne se sent pas apte à effectuer une tâche;
2. Respecter le Code de la route lors de tout déplacement;
3. Porter les bons équipements de protection individuelle (EPI);
4. Ne jamais travailler seul près de l'eau;
5. Respecter toutes les mesures de sécurité pour le travail en hauteur;
6. Respecter les procédures de consignation, d'isolation et d'identification des énergies;
7. Vérifier l'équipement, attacher correctement la charge et établir des zones d'exclusion lors des opérations de levage;
8. Respecter toutes les mesures de sécurité pour le travail en espace clos;
9. Communiquer en permanence avec une personne-ressource lors d'un travail seul ou en milieu isolé;
10. Se déplacer de façon sécuritaire pour éviter les risques d'impact ou de collision.

Les règles d'or sont rigoureusement suivies et implantées à travers toutes nos activités. Pour ce faire, nous misons sur une gouvernance interne en matière de SST qui se décline dans les unités d'affaires. En plus d'offrir les formations réglementaires, nous donnons des formations pour garantir que chaque employé possède les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler en toute sécurité.

Nous avons également continué, en 2025, à utiliser la matrice globale d'évaluation de notre maturité en matière de SST, basée sur les meilleures pratiques et les plus hauts standards, qui permet à nos équipes d'auditer tous nos sites de manière uniforme. En Amérique du Nord, le programme de cadenassage a été revu en entier.

Tous les accidents de travail, incidents évités de justesse (*near miss*), blessures et maladies doivent être signalés immédiatement et font l'objet d'une enquête et de mesures correctives. Les employés sont également encouragés à signaler toute condition de travail jugée dangereuse par l'entremise de différents systèmes.

En outre, Boralex compte des plans d'action adaptés à chaque site, dans lesquels les résultats des audits de maturité sont mis en œuvre. Ces plans présentent les exigences pour chaque site, précisent les mesures correspondantes, attribuent les responsabilités, définissent les délais et consignent l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Les informations relatives à la santé et à la sécurité sont régulièrement remontées aux comités de direction des unités d'affaires, au comité de direction corporatif et au conseil d'administration, assurant ainsi une gouvernance transparente et proactive en matière de SST.

SENSIBILISATION ET CULTURE DE LA SST

Au cours de l'année, nous avons organisé diverses initiatives de sensibilisation à la SST, dont une discussion sur l'importance de briser la routine pour casser les habitudes quotidiennes qui peuvent présenter des risques, ainsi qu'une présentation des objectifs en matière de SST pour l'année. L'engagement des hauts dirigeants, à travers leur présence sur les sites lors de ces événements, a permis de consolider l'impulsion donnée par la direction en faveur d'une culture de SST renforcée.

De plus, suivant le renforcement de notre processus structuré pour gérer nos sous-traitants et collaborer avec eux sur les chantiers de construction, chaque sous-traitant doit suivre une formation systématique et obligatoire sur nos exigences en matière de SST avant le début des travaux.

Nos contrats incluent des clauses particulières relatives à la SST, couvrant des aspects comme le respect des directives et des normes en vigueur, l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) et le signalement des incidents. Avant toute sélection, une préqualification SST est réalisée pour nous assurer que les sous-traitants potentiels répondent à nos critères élevés en matière de sécurité. Ce processus global vise à protéger la santé et la sécurité de tous les travailleurs des chantiers, tout en renforçant notre collaboration avec nos partenaires. En Europe, nous tenons des rencontres semestrielles avec nos principaux sous-traitants en opération afin d'aligner nos exigences et de partager nos expériences réciproques en matière de SST.

ATTEINTE DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SST

Nous suivons de près les indicateurs clés de performance par site pour évaluer et améliorer continuellement nos pratiques de sécurité. La déclaration des incidents évités de justesse (*near miss*) est utilisée afin de prévenir les accidents futurs. Nous analysons systématiquement les retours d'expérience et mettons en œuvre des actions correctives pour renforcer notre culture de sécurité. De plus, nous suivons des indicateurs clés de performance afin de surveiller et d'évaluer la performance SST des entrepreneurs et sous-traitants sur la base d'objectifs précis (nombre de déclarations, gestion des événements, suivi des qualifications), garantissant une amélioration continue. La performance des sous-traitants actifs dans les projets en opération est d'ailleurs intégrée dans notre indicateur mensuel du taux total d'incidents enregistrables (TRIR), que nous rendons disponible à tous nos employés sur notre intranet.

À cela s'ajoutent des indicateurs proactifs que nous suivons avec attention, comme les taux de formation, le taux de roulement du personnel, le niveau d'engagement des équipes, ainsi que la mise en œuvre des actions issues des retours d'expérience. Les indicateurs associés à ce suivi de la performance se trouvent à l'[annexe 1](#) du présent rapport.

En 2025, grâce à toutes nos actions en matière de SST, notre performance s'est traduite par une amélioration du taux d'incidents déclarés, **avec un TRIR qui s'est établi à 0,14 pour l'ensemble de l'entreprise. Le TRIR incluant les sous-traitants s'est pour sa part établi à 0,35.** Nous accordons une grande importance au TRIR, qui fait d'ailleurs partie des déterminants de la rémunération à court terme de nos dirigeants.

Par ailleurs, **notre taux d'accidents avec arrêt de travail (LTIR) est demeuré faible, soit 0,14 pour l'ensemble de l'entreprise.** Enfin, **aucun accident fatal** n'a été déploré dans l'ensemble de nos sites, que ce soit pour nos employés ou nos sous-traitants.

PRIORITÉ 02

Favoriser le bien-être et la santé mentale

Notre volonté de cultiver des milieux de travail sains et sécuritaires se traduit également par des initiatives pour favoriser le bien-être et la santé mentale de nos employés. Nous en avons d'ailleurs fait l'une de nos 10 priorités dans notre stratégie RSE renouvelée. En 2025, nous avons fait évoluer notre approche de la santé mentale et du bien-être vers une approche de bien-être holistique. Cette stratégie appelée Bien-être 360° aborde la santé et le bien-être sous quatre angles :

- La santé mentale, que nous mesurons notamment grâce à l'indice de bien-être au travail, qui repose sur les facteurs de risques psychosociaux;
- La santé physique, que nous encourageons de diverses façons, notamment grâce au Iron Boralex Challenge, une initiative interne qui allie activités physiques et soutien d'organismes de charité;
- La santé sociale, que nous cultivons grâce à un environnement de travail inclusif, diversifié et équitable;
- La santé financière, que nous favorisons à l'aide de pratiques de rémunération équitables et d'initiatives de sensibilisation et d'éducation pour une saine gestion financière.

Cette stratégie nous permet d'avoir une vision plus complète du bien-être, d'aligner nos initiatives sur les besoins particuliers de nos employés et de leur offrir les bons outils pour les appuyer au quotidien.

Plusieurs priorités identifiées pour l'année 2025 ont mené au déploiement d'initiatives, comme la mise à jour de notre politique pancanadienne sur la prévention de l'intimidation, du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

De plus, une formation sur la prévention de l'intimidation, du harcèlement et de la violence en milieu de travail a été offerte à tous les employés du Canada.

Par ailleurs, par l'entremise de notre indice de bien-être au travail, tous nos employés sont invités deux fois par année à évaluer et à discuter des facteurs de risques psychosociaux avec leur gestionnaire. **Un résultat de 84 % et un taux de participation de 83 % ont été atteints lors de la dernière évaluation en 2025.** Cet indicateur, qui repose sur huit facteurs de risques psychosociaux reconnus à travers tous nos marchés, constitue un moyen efficace d'entretenir un dialogue transparent et d'identifier des actions concrètes pour réduire les risques et favoriser le bien-être global des employés. La santé psychologique, quant à elle, demeure un indicateur clé de performance qui est suivi de près par le comité de direction corporatif.

Enfin, nous avons poursuivi notre partenariat avec [Global Watch](#), un centre d'expertise en santé mentale et bien-être au travail, afin de nous aider à intégrer des pratiques reconnues favorisant la santé mentale, la qualité de vie et le bien-être au travail. Ce partenariat nous permet de bénéficier d'une expertise, d'outils structurants et d'une communauté de pratique internationale.

FORMATIONS ET SENSIBILISATION SUR LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

En 2025, nous avons poursuivi nos conférences sur la santé mentale et le bien-être au travail, intitulées Conversations courageuses. Après les thèmes du stress et de la santé mentale au travail, de l'équilibre entre le travail et la vie personnelle et de la sécurité psychologique abordés au cours des dernières années, nous avons exploré deux sujets d'actualité cette année, soit la neurodiversité et l'écoanxiété. Au printemps, plus de 150 personnes ont écouté nos présentateurs y définir la notion de neurodiversité et les caractéristiques de personnes neuroatypiques. À l'automne, plus de 100 personnes se sont rassemblées pour une conversation sur le sujet de l'écoanxiété, qui conjugait les notions de changements climatiques et de santé psychologique.

LA FLEXIBILITÉ AU TRAVAIL POUR OPTIMISER LE BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS

Nous avons continué d'offrir une organisation du travail flexible à nos employés, notamment par le travail en mode hybride lorsqu'un tel format est possible dans l'exercice de leur rôle. Dans ce cadre, nous les encourageons à respecter leurs moments de déconnexion ainsi que ceux de leurs collègues, entre autres grâce à l'envoi de courriels en différé, à la programmation d'un message automatique en cas d'absence et au paramétrage des heures de travail et de tranquillité.



Entreprise inclusive

Condition essentielle au succès de la mise en œuvre de notre plan stratégique et de l'atteinte de nos objectifs d'affaires, nous collaborons dans le respect avec nos fournisseurs et nos partenaires, ainsi qu'avec les populations des nombreux territoires et communautés où nous exerçons nos activités.

Ce respect se traduit aussi dans notre façon de traiter les membres de notre grande équipe. D'ailleurs, pour mesurer en continu leur appréciation de leur environnement et de leurs conditions de travail, nous réalisons un sondage de mobilisation semestriel par lequel notre objectif consiste à nous améliorer chaque année. Selon les données du dernier sondage 2025, 89 % des employés y ont répondu, et le **taux de mobilisation** est de 78 %, en hausse de huit points par rapport à 2024.



À ses employés, Boralex offre des avantages adaptés aux types d'emploi et aux régions.

À titre d'exemples :

1. Évaluations annuelles et mi-annuelles permettant le suivi d'objectifs ainsi qu'une rétroaction intentionnelle quant à la performance individuelle. Les évaluations de la performance sont également calibrées sur une base annuelle;
2. Régimes parentaux qui vont au-delà des exigences réglementaires;
3. Flexibilité d'horaire et télétravail;
4. Offre de congés entre les fêtes de Noël et du Jour de l'an;
5. Allocation pour abonnement sportif;
6. Régime de retraite bonifié par Boralex;
7. Régime d'assurance collective adapté;
8. Prime de rémunération pour transport responsable (vélo, transport en commun et marche), et allocation pour l'achat de véhicule électrique (Royaume-Uni et Amérique du Nord) et la borne de recharge à domicile (Amérique du Nord);
9. Accès aux services de télémédecine, programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) et aide virtuelle en santé mentale;
10. Allocation de bien-être et mode de vie, pour faciliter la vie en dehors du travail.

PRIORITÉ 03

Promouvoir l'inclusion et des pratiques d'employabilité responsables

Boralex reconnaît l'importance d'intégrer les notions d'inclusion et les pratiques d'employabilité responsables dans l'ensemble de ses activités d'affaires. Au-delà des retombées reconnues sur la performance, celles-ci permettent d'accroître notre capacité d'attirer les meilleurs talents, de les mobiliser et de les fidéliser en leur offrant une expérience employé bienveillante et un parcours professionnel authentique, qui permet à chaque personne de réaliser son plein potentiel.

POLITIQUES ET DIRECTIVES

- Code d'éthique
- Politique pancanadienne sur la prévention de l'intimidation, du harcèlement et de la violence en milieu de travail
- Nos engagements d'acquisition de talents (document interne)
- Par nos activités, nous sommes soumis à des règles par voie de règlement en France (règlement intérieur) et au Royaume-Uni (*Workplace Bullying Harassment and Violence Policy*) sur la prévention de l'intimidation, du harcèlement et de la violence en milieu de travail

CULTIVER UN ENVIRONNEMENT INCLUSIF ET DIVERSIFIÉ

Nous sommes fondamentalement convaincus de l'importance de la diversité et de l'égalité des chances, dans notre entreprise comme dans la société. De plus, nous soutenons la liberté d'association de nos employés, le droit syndical et à la négociation collective, et tous les salariés de Boralex S.A.S. en France sont couverts par la convention collective Syntec. En France, le dialogue social est maintenu grâce à des comités d'entreprise et au comité social et économique (CSE), composé de représentants des employés et de suppléants. Aucune grève n'a eu lieu chez Boralex.

Nous ne tolérons aucune forme de racisme, de harcèlement ou de discrimination.

En 2025, pour favoriser l'inclusion et une gestion des talents responsable, nous avons axé nos efforts sur cinq orientations :

1. La gouvernance et la vision;
2. Les processus et les pratiques managériales;
3. L'égalité hommes-femmes;
4. Les réseaux de soutien et de pratiques;
5. La mesure de l'impact et la divulgation.

LA GOUVERNANCE ET LA VISION

Cette année, nous avons continué à raffiner le cadre de gestion associé à nos objectifs en matière d'inclusion, ce qui a été possible grâce à une collaboration étroite entre notre service Talents et culture, les leaders RSE de Boralex, le comité de direction corporatif et les comités de direction des unités d'affaires. Cet exercice a mené à l'articulation claire de nos engagements en la matière, et à une évaluation des seuils de risques qui y sont associés.

Par ailleurs, nous avons défini notre vision qui consiste à aller au-delà de la parité des genres, en favorisant notamment des initiatives de soutien aux communautés autochtones, aux personnes en situation de handicap et aux jeunes talents.



Les orientations de Boralex lui ont valu, en 2025, la **certification parité de niveau argent par la Gouvernance au Féminin**. Boralex a également remporté la **médaille d'argent du Solar Diversity Champion Awards Europe**, et a été nommée parmi les **cinq finalistes du Grand Prix Diversité & Inclusion** pour ses pratiques d'inclusion sur le territoire français.

LES PROCESSUS ET PRATIQUES MANAGÉRIALES

Au cours de l'année, nous avons mis en œuvre un processus d'acquisition de talents entièrement revu, qui vise à réduire les biais de sélection systémique, à soutenir nos engagements en RSE, à accroître l'efficacité des embauches et à assurer la rétention et le développement de nos talents. Nous avons ainsi adopté des pratiques d'affichage équitables, formalisé nos engagements organisationnels en matière d'acquisition de talents, mis en place un processus de recrutement standardisé et uniformisé les trames d'entrevue et d'évaluation des compétences. De plus, nous avons veillé à ce qu'un panel d'entrevues diversifié permette une prise de décision éclairée pour la sélection des candidats. Nous avons également déployé un programme de mentorat visant à soutenir la performance, l'engagement et la fidélisation de nos talents. Ce programme est une occasion de développement ciblé pour les talents dont la performance, le potentiel et les aspirations de croissance chez Boralex sont confirmés.

Par ailleurs, nous évaluons la performance individuelle de façon semestrielle, selon une approche qui repose sur une évaluation des objectifs, ainsi que des comportements ou compétences pour tous nos employés. Elle se formalise par deux rencontres documentées entre les employés et leurs gestionnaires durant l'année, dans le cadre desquelles des thématiques complémentaires sont également abordées, comme les aspirations professionnelles et le développement. Une fois par année, des séances de calibration sont aussi conduites. Les gestionnaires y sont regroupés par fonction afin de discuter de la performance des membres de leur équipe.

En 2025, nous avons aussi cocréé, avec nos équipes internes, une matrice et un processus d'évaluation des compétences des techniciens éoliens au Canada, qui permettent de mesurer leur niveau par rapport aux rôles junior, intermédiaire et sénior. **Ce dispositif favorise le développement ciblé et l'engagement, en plus d'améliorer la disponibilité énergétique.**

Enfin, nous avons révisé le régime incitatif à court terme (RICT), à partir des réponses de nos employés au sondage de mobilisation et de la rétroaction de nos gestionnaires. Nous y avons notamment intégré une **composante individuelle**, qui permet de mieux reconnaître les contributions personnelles de chaque employé, ainsi qu'un alignement sur les objectifs organisationnels en fonction de six indicateurs, de façon à **renforcer l'équité entre les équipes.**

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Nous avons continué d'intégrer les principes d'inclusion à nos pratiques soutenant l'embauche, le développement et la progression des talents féminins. Suivant des démarches entreprises en 2024, nous avons d'ailleurs obtenu la certification de la parité argent de La Gouvernance au Féminin. Cette désignation reconnue confirme que **Boralex a mis en place des pratiques de référence en la matière, instauré des mesures pour surveiller l'impact des initiatives de diversité et d'inclusion, communiqué un engagement clair envers la représentation de la diversité, appuyé la création d'un bassin de talents féminins et augmenté le nombre de femmes dans des rôles de gestion.**

Dans un contexte de croissance rapide, nous nous sommes d'ailleurs donné des objectifs de recrutement de femmes pour pourvoir les nouveaux postes, ainsi qu'une **cible de représentativité féminine dans les postes de gestion de 32,5 % au 31 décembre 2025**. Cette cible, que nous mesurons grâce à la confirmation de la donnée de genre validée par l'employé au moment de son intégration, fait partie des déterminants de la rémunération à court terme des membres de la haute direction.

Au 31 décembre 2025, le taux de représentativité féminine dans les postes de gestion était de 31,7 %, tandis que pour l'ensemble de Boralex, il atteignait 33 %. Ces résultats découlent des mesures concrètes mises en place au cours des dernières années en gestion de talents.

En France, nous avons obtenu une **note de 98/100** à l'Index de l'égalité professionnelle du gouvernement français en 2025 (évaluation sur l'année 2024). Il s'agit d'une progression de six points par rapport à l'année précédente, et de 17 points depuis 2022. Ce score est calculé annuellement en considérant les écarts entre les femmes et les hommes au chapitre de la rémunération, des augmentations de salaire et des promotions, ainsi que de la répartition hommes-femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations de nos travailleurs en sol français. Cette étude de marché est réalisée chaque année afin de garantir que les salaires des employés sont alignés avec ceux du marché français pour des postes similaires. En cas d'écart salarial significatif, une réévaluation de la rémunération de l'employé est effectuée.

Boralex est également **signataire de la campagne Parité d'ici 30**, qui vise à accroître la participation des femmes à la transition vers l'énergie propre et à combler le fossé entre les genres. En 2025, notre vice-présidente principale, Marketing, affaires publiques et communications corporatives, a d'ailleurs participé à une table ronde sur le rôle essentiel des femmes en gestion lors de périodes plus difficiles. Cet événement était organisé par Women in Renewable Energy (WiRE), dont la mission consiste à promouvoir le rôle et la reconnaissance des femmes et des autres groupes sous-représentés dans le secteur des énergies propres.

LES RÉSEAUX DE SOUTIEN ET DE PRATIQUES

Afin d'accroître la sensibilisation à l'inclusion et les occasions de réseautage, nous participons, depuis 2022, à l'un des programmes de L'effet A, soit le **Défi 100 jours**. Ce programme appuie les entreprises qui souhaitent offrir aux femmes un environnement favorable pour qu'elles prospèrent. Quatorze professionnelles basées au Canada, en France et aux États-Unis ont fait partie de la cohorte de 2025, et deux d'entre elles ont aussi participé au Défi Leadership. **À ce jour, Boralex compte ainsi près de 50 diplômées de cette formation unique.**

Cette année, afin de renforcer la communauté d'alliés masculins, notre président et chef de la direction a également conduit une discussion avec plusieurs leaders masculins de chacune de nos régions. Celle-ci a été soutenue par un partenaire externe et portait sur le leadership inclusif et l'accélération de l'équité entre les genres. Elle a permis d'explorer des enjeux concrets liés au rôle d'allié (*allyship*), à la responsabilité des leaders et à la transformation des cultures organisationnelles.

De plus, nous avons poursuivi le déploiement de notre série de balados (*podcast*) sur le leadership au féminin pour nos équipes internes. À travers ces rencontres, nous cherchons à mettre en valeur les trajectoires de femmes inspirantes, à permettre à tous de comprendre les défis qu'elles ont rencontrés et à discuter des meilleures façons d'offrir aux femmes l'espace et les moyens nécessaires pour exercer leur leadership.

Par ailleurs, au fil des ans, nous avons mis en place des programmes pour soutenir les employés en situation de handicap et améliorer l'accessibilité au sein de l'entreprise.

Par exemple, en France, notre stratégie prévoit des avantages pour les personnes en situation de handicap et des initiatives visant à soutenir les associations françaises d'accompagnement au handicap. Ainsi, une plateforme d'aide est accessible aux employés admissibles, et les gestionnaires peuvent y obtenir des conseils pour accompagner au mieux leurs équipes. En outre, conformément à la législation française, Boralex verse une contribution annuelle à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, puisque l'entreprise emploie, en France, en date du 31 décembre 2025, trois employés ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH). Enfin, à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en Situation de Handicap, les équipes de Boralex ont affronté celles d'autres entreprises dans un défi sportif visant à soutenir la Fédération Française de Handisport. Lors de cette journée, l'équipe Boralex a remporté la 2^e place lors d'une journée de compétition handisport, et s'est également vu remettre le prix de l'impact sociétal, qui reconnaît la montée en compétences de nos équipes sur les sujets du handicap en entreprise.

LA MESURE DE L'IMPACT ET LA DIVULGATION

Afin d'appuyer de manière pérenne la parité des femmes en gestion et d'assurer le développement de bassins de talents féminins ainsi que le suivi des cibles de parité sur un plus grand nombre de niveaux au sein

de l'organisation, nous mesurons systématiquement l'impact de nos initiatives et de nos processus. Nous suivons ainsi l'efficacité de nos pratiques managériales, surveillons et divulguons les taux de roulement et les embauches externes et internes par genre, ainsi que certaines données liées à la rémunération globale.

En outre, dans le cadre de l'accueil des nouveaux employés, nous mesurons leur expérience d'intégration à partir d'un sondage qui nous permet d'évaluer, trois mois après leur entrée en fonction, leur satisfaction de la qualité de notre processus à cet égard. En 2025, 83 % des nouveaux employés ont ainsi répondu à ce sondage, et leur taux de satisfaction s'élève à 88 %.

En France, l'accord collectif relatif aux horaires de travail et à la rémunération, signé conjointement par Boralex France et le comité social et économique (CSE), décrit toutes les règles et réglementations concernant la rémunération et le temps de travail des employés. Le suivi des horaires de travail et des salaires est effectué à l'aide d'un outil de paie géré par un tiers, dont Boralex vérifie la conformité avec la réglementation française et exige qu'il respecte ses engagements et certifications. Les pratiques disciplinaires applicables à nos employés sont énoncées dans le règlement intérieur de Boralex pour la France.



Avignonnet-Lauragais, France

PRIORITÉ 04

Être engagé et impliqué avec les communautés locales et les communautés autochtones

Boralex étant à la fois développeur et exploitant de sites de production d'énergie renouvelable, notre modèle d'affaires implique que nous demeurions présents pendant des décennies dans les communautés où nous exerçons nos activités, ce qui nous amène à nous y engager et à prendre part à la vie de la collectivité. Pour chacun de nos projets, il est donc essentiel pour nous d'assurer une cohabitation harmonieuse à long terme, qui s'inscrit bien dans les particularités locales.

En Amérique du Nord, cela se traduit notamment par des partenariats durables avec des communautés autochtones et allochtones, qui misent sur le respect, l'écoute et la transparence, ainsi que sur la cocréation, le partage des bénéfices et l'intégration des savoirs autochtones.

Ces collaborations sont au cœur de notre engagement à bâtir une transition énergétique inclusive, durable et respectueuse des territoires.

POLITIQUES ET DIRECTIVES

- Code d'éthique
- Mission environnementale
- Charte d'approvisionnement responsable
- Politique de dons et commandites (Canada) et Politique de mécénat et sponsoring (France)

Une approche proactive

Nous sommes fermement engagés envers les communautés où nous exerçons nos activités. Nous respectons scrupuleusement les lois locales et réalisons des évaluations d'impact social et environnemental pour nos projets. Nous nous efforçons d'obtenir l'engagement en amont avec les communautés concernées, en demeurant à l'écoute de leurs préoccupations et suggestions. Pour ce faire, nous établissons un dialogue avec les municipalités et les résidents des environs des sites où nous étudions la possibilité de construire de nouveaux projets. Nous analysons les besoins locaux et concluons des accords avec les propriétaires fonciers et les autorités locales. Nous tenons des réunions publiques, des journées portes ouvertes et des ateliers de coconception lorsque possible, et mettons à disposition des informations accessibles sur notre site web d'entreprise ainsi que sur des sites dédiés à certains projets précis.

Nous déployons actuellement un indice d'acceptabilité locale destiné à mesurer l'adhésion des communautés situées à proximité de nos parcs en phase de développement ou d'exploitation, applicable dans toutes nos juridictions. Cet outil nous permettra d'adopter une démarche proactive et d'identifier, lorsque nécessaire, les actions à mener pour renforcer le dialogue et l'intégration locale de nos projets.

En fonction des résultats et de l'utilisation de cet indice pour l'ensemble de nos sites et projets, nous serons en mesure d'aligner notre démarche à travers nos marchés et de planifier l'amélioration de nos pratiques en conséquence, contribuant directement au travail des responsables de relations avec le milieu et des chefs de projets.

En matière de gouvernance, nos équipes de développement sont présentes sur le terrain avant même les phases de préparation et de construction des projets, assurant une concertation continue avec les parties prenantes locales.

Par la suite, nos équipes de gestion des actifs prennent le relais pour exploiter les sites tout au long de leur durée de vie, ce qui représente souvent plusieurs décennies. La proximité avec les communautés locales est une force partagée par l'ensemble de nos équipes, et non l'apanage d'un seul service.

Ces équipes opérationnelles relèvent des vice-présidences des unités d'affaires. La qualité des relations et les initiatives entreprises avec nos parties prenantes font l'objet de discussions lors des rencontres des comités de direction des unités d'affaires et, le cas échéant, sont portées à l'attention du comité de direction corporatif.

En outre, nous accordons une grande importance à la gestion des demandes locales. Dès l'étape de développement, nous tentons d'adapter nos projets, dans la mesure du possible, pour répondre aux préoccupations exprimées.

De plus, nous avons en place un dispositif d'alerte éthique, disponible en tout temps pour recueillir et traiter les plaintes de manière transparente et efficace.



Les impacts de nos projets sur l'environnement et la communauté sont évalués à travers différentes analyses menées au cours du processus de développement, d'octroi de permis et d'engagement, ainsi que dans le cadre d'un plan d'engagement communautaire. Dans certaines juridictions, par exemple dans l'État de New York où la réglementation l'exige, nous soumettons des rapports sur les effets du projet proposé sur la santé publique, la sécurité, les impacts socio-économiques et la justice environnementale. Nous réalisons également un examen approfondi des impacts visuels de nos projets sur la communauté environnante et les paysages, et nous tentons de réduire les perturbations visuelles autant que possible.

Nous surveillons les impacts sociaux selon la phase de développement de nos projets (construction, exploitation, démantèlement). Par exemple, les impacts de la construction, comme la poussière, le bruit et la circulation, sont toujours évalués en fonction de leur incidence sur la population locale. Il en va de même pour le nombre d'emplois et les contributions économiques générés par chaque projet. Nous tenons aussi compte des enjeux locaux. Ainsi, dans le cadre d'un projet dans le nord de l'Ontario, nous avons discuté des zones et des saisons de chasse locales afin que les travaux sur le terrain ne perturbent pas cette activité importante pour les communautés locales. Dans le cadre d'un projet en France situé dans le département du Nord, nous avons mené des travaux visant à optimiser l'écoulement de l'eau, en concertation avec les agriculteurs, afin de mieux répondre à leurs usages et de soutenir leurs activités.

NOTRE ENGAGEMENT AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

En Amérique du Nord, pour assurer la gouvernance de nos relations avec les communautés autochtones, nous avons créé un poste de directeur des partenariats autochtones.

Entré en fonction en 2025 et étant lui-même d'origine innue, le directeur des relations des partenariats autochtones a pour mandat de créer et de renforcer les liens avec les communautés en établissant des partenariats d'affaires, en collaborant étroitement avec les leaders et les membres des communautés et en soutenant et sensibilisant les équipes internes pour favoriser une approche proactive et adaptée aux réalités autochtones.

Quatre employés autochtones dans des postes permanents

Dans le cadre du parc éolien d'Apuiat, dans lequel les Innus sont propriétaires à 50 %, **quatre employés provenant des communautés innues ont été embauchés pour pourvoir des postes permanents.**

Ceux-ci ont préalablement réussi le programme de formation de huit mois en maintenance éolienne, créé sur mesure pour les membres des communautés innues et qui vise à offrir aux participants des compétences concrètes et transférables, tout en valorisant leur culture et leur identité.

Ce rôle stratégique relève directement du premier vice-président et directeur général de l'Amérique du Nord, ce qui témoigne de l'importance que nous accordons à ces relations dans le cadre d'une transition énergétique inclusive. Il s'ajoute à celui de notre coordonnatrice aux relations autochtones, qui, en plus de faciliter l'embauche et l'intégration d'employés provenant des communautés autochtones, s'assure de déployer les initiatives de maillage d'entreprises et de formation pour les projets en cours et à venir.

Depuis 2024, notre conseil d'administration compte également un membre d'origine autochtone qui, en plus de posséder une vaste expérience en gouvernance de sociétés, en projets de développement économique et en relations gouvernementales dans une variété d'industries, compte une expertise pointue en gouvernance de sociétés autochtones et allochtones au Canada.

Notre engagement auprès des communautés s'inspire des principes de la **Stratégie économique nationale pour les Autochtones**, élaborée par les leaders économiques autochtones de l'ensemble du Canada, qui comprend 107 appels à la prospérité économique, regroupés sous quatre thèmes : la population, les terres, les infrastructures et les finances. Chez Boralex, nos pratiques actuelles se concentrent plus particulièrement sur les thèmes directement liés à nos activités :

- La population, soit le leadership et la gouvernance, l'inclusion de la main-d'œuvre autochtone et l'entrepreneuriat autochtone;
- Les terres, soit le respect du territoire, la gestion de l'environnement et la gestion des terres;
- Les infrastructures, soit l'accès à l'énergie, la connectivité et le développement communautaire;
- Les finances, soit le partage équitable des revenus, l'approvisionnement et l'autonomie économique à long terme.

Nos pratiques reposent sur un engagement respectueux auprès des communautés autochtones, la cocréation de projets alignés sur les priorités des communautés lorsque possible, ainsi que des modèles de partenariat standardisés (équité, redevances, co-investissements). Nous souhaitons que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, fasse partie de notre approche de développement, qui s'aligne sur les principes d'autodétermination énoncés dans la Stratégie économique nationale pour les Autochtones (au Canada). En effet, nous tentons d'identifier rapidement les revendications de territoire traditionnel et les chevauchements possibles, et nous adaptons le plus possible nos processus internes pour refléter les protocoles décisionnels des communautés. De plus, nous tâchons d'intégrer dans nos analyses environnementales les préoccupations et savoirs traditionnels, en tenant compte des espèces et habitats culturels, en impliquant les représentants des communautés dans les études et en ajustant autant que possible nos projets pour préserver les zones à valeur culturelle.

Finalement, nos employés, nos hauts dirigeants et nos administrateurs sont invités à suivre une formation obligatoire au cours de leur parcours d'intégration pour mieux connaître les cultures autochtones au Canada, en plus de celle sur la diversité.

Partenariats stratégiques

Faire équipe avec les communautés où nous déployons des actifs est essentiel au succès de nos projets. Cela prend la forme de partenariats avec les municipalités pour le développement et l'exploitation de projets, de collaborations pour répondre à des besoins spécifiques des communautés, de soutien à des projets locaux d'envergure, de financement social ou participatif, et de relations étroites avec les leaders et les communautés pour maximiser les retombées et rendre les projets avantageux pour ces partenaires.

En Amérique du Nord, nous cocréons des événements de maillage avec les acteurs économiques dans les communautés autochtones partenaires, dans le but de maximiser concrètement les retombées pour leurs entreprises.

NOS PARTENARIATS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Au Québec, nous sommes partenaires des Innus pour le parc éolien Apuiat. Pour favoriser l'implication de la communauté locale à toutes les phases et assurer une communication efficace avec la population et les utilisateurs du territoire, nous avons mis en place un comité de liaison réunissant des membres des communautés autochtones, du milieu municipal, d'organismes économiques et d'organismes environnementaux, ainsi que des utilisateurs du territoire, des citoyens et des responsables du projet. Celui-ci s'est réuni tout au long de la construction pour informer les membres de l'avancement du projet et des éléments relatifs au milieu, comme la cohabitation avec les visiteurs saisonniers et les retombées sociales et financières.

Nous avons également tenu compte des particularités propres à la construction sur un tel territoire, notamment en suspendant les travaux pendant les saisons de chasse au gros gibier.

En outre, un programme de formation sur mesure en maintenance éolienne a été créé pour les membres des communautés innues.

Premier programme de formation de technicien de premier niveau en maintenance d'éoliennes offert sur la Côte-Nord, et premier programme de ce genre à être adapté aux besoins des membres issus de communautés autochtones, il est offert sans frais pour les participants et vise à pourvoir les emplois permanents nécessaires à la phase d'exploitation du parc éolien.

En Ontario, nous avons conclu des partenariats avec les Six Nations of the Grand River et la Première Nation de Walpole Island, respectivement pour développer le site de stockage d'énergie par batteries de 300 MW (1 200 MWh) à Hagersville et celui de Sanjgon (initialement connu sous le nom de projet Tilbury), de 80 MW (320 MWh). De plus, dans le cadre de ces projets, nos équipes ont élaboré des plans d'engagement communautaire et rencontré régulièrement les parties prenantes locales afin de leur présenter les projets et de recevoir leurs commentaires. Ces discussions se poursuivront pendant la phase d'exploitation.

En 2025, le projet de Hagersville a d'ailleurs été nommé Projet canadien d'énergie propre innovant de l'année par l'Association canadienne de l'énergie renouvelable (ACER, aussi connue sous l'appellation CanREA), une reconnaissance qui souligne l'exceptionnelle collaboration entre Boralex et la Six Nations of the Grand River Development Corporation, qui génère des retombées positives à long terme, tant pour le système électrique que pour la communauté.

Toujours en Ontario, nous avons aussi établi un partenariat de 50 % avec cette Première Nation dans le cadre du projet de stockage par batteries Oxford, dans le canton South-West Oxford. En amont de cette proposition, nous avons participé à plusieurs activités d'engagement communautaire, notamment des réunions du conseil local, et nous avons tenu une journée portes ouvertes et des discussions avec les municipalités locales, les résidents et les autorités de conservation.

PARTENARIATS EN COURS AVEC DES PEUPLES AUTOCHTONES CANADA					
SITES	NATIONS	PROVINCE	TECHNOLOGIE	CAPACITÉ INSTALLÉE	ÉTAT
Lennox	Alderville First Nation	ON	Stockage	400 MW (1 600 MWh)	En dev.
Oxford	Six Nations of the Grand River (SNGR)	ON	Stockage	125 MW (500 MWh)	En dev.
Apuiat	Innu	QC	Éolien	200 MW	En service
Hagersville	SNGR	ON	Stockage	300 MW (1 200 MWh)	En service
Jamie Creek	Bridge River Indian Band, Seton Lake Indian Band, ST'AT'IMC Chief Council	BC	Hydro	2 214 MW	En service
Moose Lake	West Moberly First Nation, McLeod Lake Indian Band, Sauteau First Nation	BC	Éolien	15 MW	En service
Niagara Region Wind Farm (NRWF)	SNGR	ON	Éolien	230 MW	En service
Sanjgon (Tilbury)	Walpole First Nations	ON	Stockage	80 MW (320 MWh)	En service
Yellow Falls	Mattagami First Nation, Taykwa Tagamou First Nation	ON	Hydro	16 MW	En service

D'autres communautés autochtones reçoivent des redevances dans le cadre de nos projets.

CONSULTER LES CITOYENS

Nous consultons également les citoyens et les riverains concernés par nos projets. Par exemple, pour le parc éolien Helfaut (Pas-de-Calais), en France, nous avons misé sur la concertation avec les citoyens et les autorités locales pendant les années de développement et de construction. En 2025, nous avons mis en place une bourse aux arbres, qui visait à distribuer gratuitement des arbres aux habitants. En plus de répondre aux préoccupations des citoyens concernant l'impact visuel du parc, cette initiative contribue à renforcer la biodiversité et à améliorer le paysage communal.

En outre, en 2025, nous avons ouvert les portes de sept parcs éoliens, deux parcs solaires et un parc hybride solaire et éolien en France, le temps d'une journée durant laquelle nous avons pu discuter avec nos concitoyens. Nous avons également tenu 14 journées portes ouvertes dans nos sites en Amérique du Nord, ainsi qu'un événement grand public à la Seigneurie de Beupré comprenant des activités familiales et la visite du parc éolien. Tous ces événements nous permettent de connaître les préoccupations des citoyens, de répondre à leurs questions et de faire des ajustements dans nos projets, au besoin et dans la mesure du possible.

En France, nous utilisons le financement participatif pour favoriser une transition juste en proposant aux habitants des communes près de nos parcs éoliens d'investir dans ces projets à la hauteur de leurs moyens, ce qui leur permet de bénéficier, eux aussi, des retombées économiques qu'ils génèrent. En 2024, nous avons lancé une telle **campagne de financement participatif** pour le parc éolien à Helfaut, dans le Pas-de-Calais. Le succès de l'opération nous a incités à renouveler l'expérience à l'automne 2025, dans le cadre d'une campagne de financement participatif pour le projet d'Auzelon, dans le département de l'Allier.

En 2025, nous avons par ailleurs lancé l'opération « **L'énergie prime par Boralex** », dans le cadre d'un pilote déployé sur les communes d'Ally et de Mercœur (Haute-Loire) en France. Chaque foyer volontaire répondant aux conditions d'éligibilité peut désormais recevoir une aide financière, afin d'alléger le poids de ses factures d'énergie. L'expérimentation de cette opération, réalisée en étroite collaboration avec les communes, permettra d'en mesurer les impacts sur le territoire, en vue d'une adaptation du dispositif et d'un élargissement progressif à d'autres parcs éoliens et solaires en exploitation.

Fournir une énergie abordable pour tous

Boralex a pour mission de fournir de l'énergie renouvelable et abordable pour tous. Lorsqu'il est possible de le faire, nous participons à l'offre d'énergie abordable dans les communautés où nous sommes établis, **par exemple dans le cadre de projets communautaires qui permettent aux résidents de choisir de l'électricité propre et produite localement.**



Journée portes ouvertes au parc éolien de la Seigneurie de Beupré, Canada

CONTRIBUER À LA VIE DES COMMUNAUTÉS

Nous tenons aussi à contribuer au dynamisme des régions où nous sommes présents, notamment par la participation bénévole à des activités, le financement d'événements et la mise en place de partenariats avec des organismes ou des établissements locaux. Ces activités philanthropiques sont encadrées par notre politique de dons, commandites, mécénat et parrainage.

À titre d'exemple, au Québec, nous avons participé au festival Innu Nikamu, qui se déroule dans la réserve de Mani-Utenam, où des employés ont participé à titre de bénévoles. Du côté du Royaume-Uni, des collègues ont présenté leur métier aux élèves participants au Careers Hive, un événement immersif d'éducation aux carrières en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques organisé par Edinburgh Science au National Museum of Scotland. En France, Boralex veille à soutenir des projets favorisant le dynamisme des territoires où nous sommes implantés. En 2025, ce sont ainsi 67 projets qui ont bénéficié du parrainage et du mécénat de l'entreprise vers des associations et des collectivités. Ces actions se sont inscrites dans les thématiques de la cohésion, de la transition énergétique, de l'éducation, de la santé, de la culture et du patrimoine.

En France, ces partenariats et retombées potentielles sont traduits dans une offre territoriale qui réunit l'ensemble des opportunités que représente un projet de Boralex sur un territoire. Celle-ci vient structurer et enrichir notre offre, qui vise à partager la valeur socio-économique des projets d'énergie renouvelable avec l'ensemble des riverains et des collectivités locales. Nous visons à faire évoluer et à adapter cette offre en fonction des attentes, qui varient au fil du temps et des différentes régions.

DÉCOUVREZ D'AUTRES INITIATIVES

Entreprise responsable

Les éléments de gouvernance sont essentiels au succès de notre stratégie d'entreprise et représentent une opportunité, puisqu'ils nous permettent de nous positionner comme un développeur, un exploitant et un partenaire fiable, crédible et respectueux, ainsi que comme un employeur de choix.



PRIORITÉ 05

Prioriser une gouvernance d'entreprise responsable et éthique

La gouvernance d'entreprise nous permet de renforcer la cohérence entre les grandes orientations adoptées par la direction et le conseil d'administration et les décisions et actions réalisées sur le terrain, notamment en veillant à ce que la durabilité soit prise en compte dans nos activités et nos gestes au quotidien.

Par ailleurs, l'éthique des affaires et des comportements nous permet d'uniformiser notre façon de travailler à l'interne et dans nos interactions à l'externe. Nous croyons qu'une saine gouvernance et une saine éthique vont de pair, afin que tous adoptent une conduite exemplaire dans l'exercice de leur fonction.

POLITIQUES ET DIRECTIVES

- Manuel de gouvernance ;
- Politique de cybersécurité des utilisateurs (politique interne non publique) ;
- Code d'éthique ;
- Politique anti-pots-de-vin et anticorruption.

INTÉGRER LA RSE ET LE CLIMAT DANS LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION

En continuité avec nos pratiques des années précédentes, des **indicateurs liés à la RSE ont été intégrés, encore en 2025, dans les régimes incitatifs à court terme des membres de la haute direction corporative**, notamment en matière de santé et sécurité au travail (SST), de représentation féminine dans les postes de gestion et de cibles de réduction d'émissions de GES.

MANDAT ET DIVERSITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat du conseil d'administration comprend des responsabilités de surveillance de risques particuliers, par exemple en matière de climat, de biodiversité et de relation avec la nature, de santé et sécurité, d'éthique et de surveillance du cadre de gestion intégrée des risques.

Le conseil a ainsi la responsabilité :

1. D'évaluer la stratégie, la performance et les risques en matière de RSE, notamment les informations financières liées à la biodiversité;
2. D'examiner et d'approuver la stratégie de RSE de Boralex, ainsi que son positionnement par rapport aux facteurs ESG;
3. De surveiller la performance, la conformité et les risques environnementaux de Boralex, y compris sans limiter la portée générale, les émissions de GES, les changements climatiques, la biodiversité et les relations avec la nature, ainsi que l'utilisation des ressources.

En date du 31 décembre 2025, le conseil était composé à 33 % de femmes et comptait un membre de la diversité ethnique et un membre autochtone.

En raison de récents départs et nominations au conseil d'administration, la représentation féminine est passée, en 2025, sous la cible établie à 40 %. Cette situation sera prise en considération lorsqu'un siège sera à pourvoir.

Trois membres du conseil ont des compétences sur les enjeux climatiques grâce à leur formation, leur expérience professionnelle et leurs activités de formation continue.

Enfin, les membres du conseil et du comité de direction suivent régulièrement des formations afin d'être adéquatement outillés pour la réalisation de leur mandat relatif à la RSE et au climat.

CODE D'ÉTHIQUE

Comme toute entreprise interagissant au quotidien avec des partenaires internes et externes, nous nous devons d'établir et de suivre des règles d'éthique.

Nous n'avons aucune tolérance pour tout acte, intentionnel ou non, contraire à nos règles d'éthique internes, ou pour toute action illicite posée dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer du profit ou de détourner des actifs de l'organisation ou de ses clients.

Même si nous considérons ce risque comme peu probable, nous sommes conscients des impacts potentiels sur l'organisation. C'est pourquoi nous mettons en place des mesures pour une prévention et une atténuation active, appuyées par une divulgation minimalement trimestrielle jusqu'au conseil d'administration.

Notre code d'éthique fait l'objet d'une révision tous les ans. Il souligne l'importance de l'éthique dans la culture d'entreprise, tout en reflétant nos valeurs et les comportements que doivent adopter nos employés, dirigeants et administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions. En plus d'un engagement d'entreprise, il s'agit d'un outil d'accompagnement qui incite à réfléchir quotidiennement aux comportements appropriés, notamment pour tout ce qui concerne les médias sociaux, le respect des droits de la personne et de l'environnement, les règles relatives à la diversité et à l'inclusion ainsi que les pratiques en matière de cybersécurité.

Tous les employés et administrateurs de Boralex sont invités à suivre une formation annuelle obligatoire sur le code d'éthique.

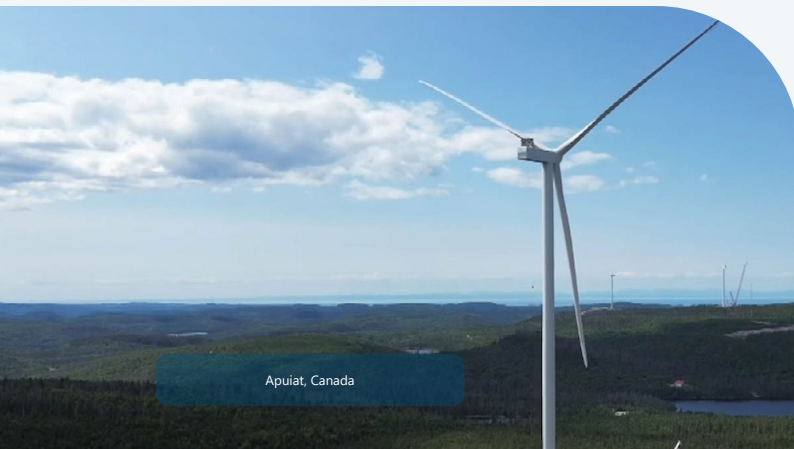
98 % des employés et administrateurs ont suivi la formation sur le code d'éthique.

De plus, chaque trimestre, les membres de la direction corporative et de la direction des unités d'affaires doivent signer une lettre attestant la conformité de leurs activités aux lois et règlements s'appliquant dans leur région, ainsi qu'aux différentes politiques de Boralex, y compris son code d'éthique. Ce mécanisme nous permet de nous prémunir contre de potentiels actes de corruption, de collusion et de pots-de-vin.

Boralex permet à toute personne, employée par l'entreprise ou non, de signaler une préoccupation liée à l'éthique ou de dénoncer toute conduite inappropriée de façon anonyme, grâce à un dispositif d'alerte éthique disponible en tout temps sur Internet et au téléphone, et administré par une entité externe. Nous nous engageons à protéger les personnes qui signaleraient une situation jugée à risque pour l'entreprise ou les gens. Les personnes qui signalent une situation de bonne foi ne feront l'objet d'aucune forme de représailles, qu'il s'agisse de menaces, de harcèlement, de réduction des heures travaillées, de licenciement ou d'autres répercussions négatives. En 2025, nous avons poursuivi la sensibilisation des employés au dispositif d'alerte éthique. De plus, depuis la publication de la nouvelle version du site web de Boralex à la fin de 2024, ce dispositif est accessible à tous, y compris à nos parties prenantes externes. Enfin, en Europe, nous nous alignons sur la directive européenne relative aux lanceurs d'alerte, qui permet de signaler les cas potentiels de mauvaise conduite dans les États membres de l'Union européenne (UE), ou identifiés par des lanceurs d'alerte à des autorités européennes externes.

De plus, les plaintes des employés peuvent être signalées aux supérieurs hiérarchiques, aux ressources humaines et par l'entremise du comité social et économique (CSE) de Boralex en France.

CONSULTEZ NOTRE CODE D'ÉTHIQUE



Apuiat, Canada

NOTRE RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES DE CYBERSÉCURITÉ

En tant que fournisseur d'infrastructures critiques contribuant de manière significative au réseau électrique de plusieurs pays, des défis uniques découlent de nos activités. Boralex collabore d'ailleurs avec les agences gouvernementales compétentes en la matière, et leur communique des informations relatives à la cybersécurité au besoin.

Notre stratégie de cybersécurité vise à préserver la résilience et l'intégrité de nos actifs numériques et de nos infrastructures opérationnelles.

Elle repose sur un programme structuré combinant prévention, détection et réponse. Nous menons régulièrement des exercices de préparation, notamment des simulations d'incidents, des tests d'intrusion, ainsi que des évaluations de risques et de maturité réalisées par des experts indépendants. Nous plaçons également la sensibilisation au cœur de notre approche afin de mobiliser tous les échelons de l'organisation, car la cybersécurité est une responsabilité partagée.

En 2025, nous avons renouvelé notre participation au Mois de la cybersécurité à travers une série de communications internes, d'exercices de simulation et de formations, afin de favoriser une culture de sécurité durable.

Notre équipe dédiée à la cybersécurité agit avec un haut niveau d'indépendance, et dispose d'une gouvernance qui permet de suivre en continu notre posture de risque et notre niveau de maturité. Nous renforçons régulièrement la sensibilisation de nos équipes et encadrons l'utilisation des outils numériques, y compris ceux basés sur l'intelligence artificielle (IA).

Face à l'émergence de nouveaux risques, nous adaptons continuellement notre approche. Dans le secteur de l'énergie, les menaces liées aux chaînes d'approvisionnement technologiques, aux systèmes opérationnels et aux tensions géopolitiques demeurent prioritaires.

Nous adoptons donc une démarche évolutive qui contribue à réduire notre exposition aux risques et à maintenir la résilience de nos opérations essentielles.

La cybersécurité est abordée au sein du comité d'audit du conseil d'administration sur une base trimestrielle. Des évaluations indépendantes de nos risques et de notre maturité sont également réalisées deux fois l'an. Enfin, un test de pénétration interne et externe est effectué chaque année.



Vallée de l'Arce, France

Promouvoir la responsabilité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement

L'approvisionnement joue un rôle hautement stratégique pour Boralex. C'est grâce à une collaboration étroite avec nos fournisseurs que nous pouvons optimiser la réalisation de nos projets. En outre, ces partenaires ont une contribution significative dans la concrétisation de nos objectifs en matière de RSE, notamment au chapitre du respect des droits de la personne, des émissions de GES ainsi que des aspects environnementaux et sociaux indirects.

POLITIQUES ET DIRECTIVES

→ Charte d'approvisionnement responsable → Code d'éthique

AUTRES PUBLICATIONS

→ Rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT

La gestion de nos approvisionnements stratégiques est formalisée dans les fonctions du vice-président principal, Stratégie corporative et performance d'affaires. Dans cette foulée, l'intégration systématique de la RSE dans la sélection de nos fournisseurs, en cohérence avec notre code d'éthique, est intégrée dans nos pratiques d'achat qui comprennent des mesures pour s'assurer de l'adhésion de nos fournisseurs aux principes de notre charte d'approvisionnement responsable tout au long de notre relation d'affaires avec eux. Nous continuons d'améliorer nos façons de faire et de former adéquatement nos équipes internes en considérant la RSE comme un sujet clé.

NOTRE APPROCHE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Un groupe de travail multidisciplinaire sur l'approvisionnement responsable s'assure du suivi de l'avancement des actions en la matière. Piloté par l'équipe RSE, il est formé de représentants des équipes d'approvisionnement des unités d'affaires de Boralex et, lorsque nécessaire, il fait appel à des experts en fonction des besoins ponctuels. De plus, le conseil d'administration a dans son mandat une responsabilité concernant l'approvisionnement responsable.

Les attentes que nous entretenons à l'égard de nos fournisseurs sont définies dans notre Charte d'approvisionnement responsable. Basée sur la norme ISO 26000, celle-ci fait partie intégrante des appels d'offres et des contrats pour l'achat de composantes stratégiques.

Dans le cadre de cette Charte, nous demandons à nos fournisseurs majeurs de biens de s'engager sur cinq grands principes :

1. Le respect des droits fondamentaux, dont le travail des enfants, l'esclavage et le travail forcé;
2. Le respect et la protection de l'environnement et de la biodiversité;
3. Le maintien d'un comportement éthique et intègre, conforme à notre code d'éthique;
4. La protection de la santé et de la sécurité de leur personnel, de leurs sous-traitants et de la population dans les endroits où ils exercent leurs activités;
5. La promotion du développement local, notamment en faisant appel à des entreprises implantées localement.

En fin d'exercice, 100 % du volume des achats de composantes stratégiques avaient été réalisés auprès de fournisseurs majeurs de biens ayant signé notre Charte d'approvisionnement responsable.

De plus, certains fournisseurs font l'objet d'une évaluation de durabilité en fonction du caractère stratégique des biens. Par ailleurs, nous encourageons nos fournisseurs d'équipements stratégiques à se doter de cibles de réduction de leurs émissions de GES validées par la science. Comme l'essentiel de nos propres émissions de GES découle des activités provenant de notre chaîne de valeur, l'impact de nos approvisionnements est considéré dans notre vision net zéro carbone 2050 validée par l'initiative Science-Based Targets (SBTi). À ce sujet, le site éolien de Limekiln en Écosse a été construit avec un sous-traitant et un manufacturier ayant des cibles de réduction des émissions de GES validées par le SBTi, faisant de cette construction une collaboration tripartite concrètement engagée dans une trajectoire net zéro.

Nos équipes d'approvisionnement, de risques et RSE et des affaires juridiques doivent suivre une formation obligatoire qui touche, dans un premier temps, la prévention du travail forcé et du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, puis l'approvisionnement responsable.

Pour l'exercice 2025, 100 % des personnes visées avaient suivi la formation ciblée pour l'année, et ce, au plus tard en janvier 2026.

Enfin, dans le cadre de nos appels d'offres, nous tentons de favoriser les fournisseurs qui effectuent l'évaluation EcoVadis. En 2025, 85 % de notre volume d'achats stratégiques a été réalisé auprès de fournisseurs ayant fait une évaluation EcoVadis, et nous nous efforçons, en partenariat avec nos fournisseurs, de poursuivre nos efforts pour accroître ce pourcentage. Les fournisseurs qui se soumettent à l'évaluation EcoVadis peuvent suivre des formations ESG sur une base volontaire sur cette même plateforme.

Lorsque possible, Boralex favorise l'approvisionnement local, à qualité et à coûts compétitifs. Par exemple, en 2025, nous avons organisé, en collaboration avec la Chambre de commerce de Charlevoix, au Québec, une rencontre de maillage permettant aux entreprises de la région de présenter leurs services à l'entrepreneur général du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, afin de saisir les occasions d'affaires qui en découleront.

DROITS DE LA PERSONNE ET ESCLAVAGE MODERNE

Les questions et risques liés au respect des droits de la personne sont discutés aux plus hauts échelons de notre entreprise et font partie des éléments pris en compte lors de décisions stratégiques, comme la mise à jour de politiques internes, la sélection de fournisseurs stratégiques, le développement de nouveaux projets et les conditions de travail de nos employés, sous-traitants et fournisseurs.

Nous appuyons sans réserve le respect des droits de la personne et avons une tolérance zéro pour l'utilisation de travail forcé.

Nous adhérons aux Principes de l'Équateur, à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, et nous tenons à collaborer avec des parties prenantes qui respectent également ces principes.

Nous nous dotons d'outils pour assurer le respect des droits de la personne auprès de :

- Nos employés et les travailleurs de notre chaîne de valeurs, car, chez Boralex, nous souhaitons soutenir une transition juste par le versement d'un salaire décent dans tout le secteur des énergies renouvelables.

Cela signifie des emplois offrant aux employés des salaires convenables, des emplois sûrs, des conditions de travail sécuritaires, ainsi qu'un environnement de travail où ils sont libres d'exprimer leurs préoccupations, notamment grâce à un dispositif d'alerte éthique disponible en tout temps, et où leur droit d'association est respecté et protégé. Ces engagements sont reflétés dans notre code d'éthique révisé annuellement, et par le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, entre autres;

- Nos fournisseurs, en nous assurant de respecter les lois en lien avec les normes du travail et l'esclavage moderne dans toutes les régions où nous exerçons nos activités, grâce à notre charte d'approvisionnement responsable, l'analyse des risques de violation dans notre chaîne d'approvisionnement par pays, par secteur et par type de marchandise, ce qui se reflète dans notre rapport en vertu de *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada, et la signature du Solar Industry Forced Labor Prevention Pledge, un engagement formel et collectif contre le recours au travail forcé dans l'industrie solaire;
- Les communautés où nous sommes présents, en réalisant des évaluations des impacts environnementaux et sociaux, incluant les droits de la personne, conformément aux Principes de l'Équateur. En 2025, trois projets ont fait l'objet d'une telle analyse.

MOBILISER LES ACTEURS DE NOTRE SECTEUR

Nous avons régulièrement des discussions avec des fournisseurs et des entreprises du secteur de l'énergie pour échanger nos idées et les meilleures pratiques en matière d'approvisionnement responsable, et nous nous impliquons au sein d'associations d'industrie et d'affaires pour faire avancer ces questions.

Par le passé, nous avons participé à la plateforme d'approvisionnement stratégique de l'industrie électrique (PASQÉ), une initiative de l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ). Le projet visait à soutenir les fournisseurs du secteur afin de développer une chaîne d'approvisionnement responsable en misant sur la productivité et l'innovation.

De plus, nous avons appuyé la démarche intégrée « Levier ESG et performance environnementale » de l'AIEQ. L'objectif de cette initiative consiste à former des cohortes d'entreprises de l'industrie électrique du Québec, afin de les aider à intégrer des pratiques écoresponsables dans leurs stratégies d'affaires.

En France, Boralex est membre de La Plateforme Verte (LPV), une association à but non lucratif qui rassemble une centaine d'acteurs investis dans l'accélération des projets au service de la transition énergétique. Boralex participe, entre autres, aux groupes de travail sur les chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'à ceux sur le stockage et la RSE, y partageant son expertise notamment sur les thématiques Bilan Carbone, Émissions évitées et Stratégie Climat.

Rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*



CONSULTEZ LE RAPPORT

Avignonet-Lauragais, France

Utiliser les ressources de façon responsable

Pour Boralex, l'utilisation responsable et efficace des ressources est essentielle. Nous visons à ce que le développement économique ne se fasse pas au détriment de ce que notre planète peut nous offrir en matière de ressources, afin de protéger les générations futures. Comme nous gérons nos actifs sur la totalité de leur cycle de vie, nous intégrons les principes de l'économie circulaire dans nos façons de faire, ce qui implique la réduction des émissions, des rejets et des déchets, que ce soit à travers nos pratiques d'approvisionnement, d'achat et de construction de nos actifs, ou de planification de leur fin de vie. À cet égard, nous privilégions la réparation, la réutilisation, la revalorisation et le recyclage des équipements et des matériaux, grâce à des initiatives qui vont, notamment, dans le sens de l'objectif 20 de la [feuille de route de l'économie circulaire du gouvernement du Québec](#).

POLITIQUES ET DIRECTIVES

- Mission environnementale
- Code d'éthique
- Charte d'approvisionnement responsable

Réparer et réutiliser, revaloriser et renouveler

Tout au long de la durée de vie de nos actifs, nous nous efforçons de réparer les pièces défectueuses plutôt que de les remplacer, ce qui nous permet d'optimiser nos décisions de maintenance et d'en diminuer les coûts et les délais, tout en réduisant nos émissions de GES et notre production de matières résiduelles.

Ainsi, en Amérique du Nord, nous avons deux ateliers de réparation de pièces d'éoliennes, soit à Thames River, en Ontario, et à Thetford Mines, au Québec. En 2025, plus de 1 000 articles de différentes importances et tailles ont été réparés et installés au Canada, ce qui représente 20 % du total des pièces installées au cours de l'année dans cette région. Afin d'étendre nos capacités à cet égard, nous avons fait l'acquisition d'un système d'aide aux diagnostics, afin de permettre la réparation de cartes électroniques pour des problématiques difficiles à résoudre avec des méthodes traditionnelles. De cette façon, nous réduisons les cartes à envoyer au recyclage et assurons un meilleur approvisionnement de nos sites.

En 2025, nous avons également effectué une analyse des matières résiduelles des sites éoliens en exploitation. Elle a été produite par notre système interne de gestion des pièces, ce qui nous a permis de cibler celles qui sont jetées en plus grande quantité. Nous étudions actuellement les possibilités de réduction ou de recyclage de ces matières.

En Europe, nous continuons d'augmenter chaque année les différents types de pièces électroniques réparées. La base de Chaspuzac, en France, sert d'atelier de réparation pour nos activités françaises et le processus d'industrialisation de la réparation de grandes composantes s'est poursuivi en 2025. Un atelier de réparation électronique à Nantes permet aussi d'éviter le gaspillage et de réduire les transports. Une partie des réparations est désormais confiée à un réparateur local afin de compléter l'action de l'atelier. Ainsi, nos équipes effectuent la remise à neuf des multiplicateurs de vitesse et des arbres lents de certaines éoliennes. Enfin, lorsque la réparation s'avère impossible, nous misons sur le renouvellement de nos actifs (*repowering*) pour prolonger leur durée de vie, en remplaçant les équipements par de nouvelles composantes.

De façon plus opérationnelle, nous avons réalisé un exercice de balisage de nos pairs en matière d'économie circulaire, pour nous en inspirer. Il en ressort que **Boralex est bien positionnée pour continuer de bâtir une approche de circularité**.

Gestion des composantes en fin de vie

Lors du renouvellement d'un parc, les composantes désinstallées sont, lorsque possible, revendues sur le marché de seconde main ou remises à neuf. Nous explorons également les avenues de recyclage des pales selon des filières reconnues.

Depuis 2024, Boralex s'implique activement dans le Défi Innovation Circulaire Éolien de RECYC-QUÉBEC et Cycle Momentum, une initiative qui réunit les principaux acteurs du secteur éolien au Québec pour identifier des solutions technologiques innovantes permettant la gestion durable des matériaux issus de notre secteur et faciliter leur adoption. Ainsi, nous avons été membres du jury pour la sélection des projets, nous participons au suivi technique des projets de recherche et développement (R-D), nous soutenons financièrement une initiative technologique et nous contribuons à l'analyse des données des tests. De plus, nous avons donné une pale défectueuse pour tester différents types de recyclage dans le cadre d'un projet pilote visant à produire du béton fibré avec des fibres recyclées, un matériau qui pourrait être utilisé, à terme, dans des usages comme les bases d'éoliennes, un exemple prometteur d'économie circulaire.

En Californie et en Alabama, les panneaux solaires endommagés sont recyclés par l'intermédiaire de partenaires spécialisés. Ceux-ci s'assurent que le recyclage est fait en conformité avec la réglementation fédérale, étatique et locale.

Enfin, nos équipes en France inscrivent l'ensemble des déchets dangereux dans l'outil numérique français de suivi des déchets par bordereaux électroniques, Trackdéchets. Celui-ci vise à améliorer la traçabilité des déchets dangereux et leur suivi en temps réel, pour une meilleure fiabilité de leur gestion. En Amérique du Nord, un système de gestion des matières résiduelles dangereuses est en place, en conformité avec les réglementations régionales et fédérales.

Finalement, dans le cadre d'initiatives de nos employés réalisées au sein du comité Développement durable, nous avons, en 2025, harmonisé le tri des déchets sur nos sites de Lyon avec des poubelles dédiées et des procédures claires, afin d'impliquer chaque employé dans une gestion responsable de nos matières résiduelles.



Peyrolles-en-Provence, France

Gestion de l'eau

Dans le cadre de ses opérations, Boralex accorde une grande importance à l'utilisation de l'eau. Pour notre production éolienne et solaire, qui représente **89 %² de notre production totale**, nos activités requièrent peu d'eau.

Nous sommes conscients que les impacts les plus importants à cet égard sont susceptibles de se produire pendant la phase de construction. C'est pourquoi nous mettons en œuvre une surveillance environnementale continue sur nos chantiers de construction, afin de prévenir, d'identifier et d'atténuer de manière proactive tout effet potentiel sur les écosystèmes et la qualité de l'eau. Par exemple, le parc éolien de Limekiln, en Écosse, fait l'objet d'une surveillance régulière de la qualité des cours d'eau sur le site, afin de garantir celle-ci, depuis le début de la phase de construction. Nous sommes aussi particulièrement vigilants lorsque des captages d'eau potable ont lieu en aval des cours d'eau.

Pour nos parcs solaires en exploitation, certains sont naturellement nettoyés par la pluie et ne nécessitent pas d'intervention à cet égard. Pour les autres, l'eau est acheminée par camion, à moins qu'elle ne soit disponible sur site. C'est le cas, par exemple, pour le parc solaire flottant de Peyrolles-en-Provence, en France, où l'eau du lac sur lequel flottent les panneaux est filtrée avant d'être utilisée pour les nettoyer.

Notre impact sur l'eau se limite surtout à la consommation dans nos bureaux, qui est minime, à des activités de nettoyage et de lavage, ainsi qu'à l'exploitation de nos centrales hydroélectriques.

Cela dit, ces dernières étant au fil de l'eau (à l'exception de celle d'Ocean Falls, en Colombie-Britannique, qui est gérée en fonction de la demande de production), leurs répercussions sur

le débit naturel des cours d'eau sont minimales, puisqu'elles sont alimentées directement par une rivière et qu'aucun marnage n'est effectué. Les exigences environnementales en matière de débit sont aussi respectées de façon stricte.

Par ailleurs, comme les chemins d'accès aux parcs éoliens et solaires et à certains sites hydroélectriques en Amérique du Nord sont souvent non pavés (gravelés), ils peuvent être exposés à l'érosion. Afin de réduire l'apport de sédiments dans les cours d'eau et de limiter les effets sur la qualité de ceux-ci et des habitats aquatiques, nous veillons à ce que la construction de ces chemins soit effectuée selon les meilleures pratiques, et un entretien préventif est réalisé par la suite. Par exemple, une inspection des fossés et bassins de sédimentation est effectuée chaque jour, et ceux-ci sont vidés au besoin.

Lorsqu'un problème est identifié, une stabilisation par végétalisation ou enrochement est réalisée dès que possible. D'ailleurs, lorsque nous faisons les routes, nous nous efforçons de minimiser l'apport de matériaux externes en maximisant l'utilisation des agrégats produits lors du dynamitage pour le remblayage du tracé en aval ou en amont, permettant d'éviter de transporter du remblai sur de longues distances tout en maintenant les caractéristiques propres à l'écosystème local.

En somme, Boralex s'efforce d'être une entreprise à faible impact sur l'eau, ce qui signifie que nous adoptons des pratiques qui réduisent au minimum la consommation d'eau douce et les impacts liés à son utilisation, tout en préservant la qualité des ressources et des écosystèmes. Cela inclut la limitation des prélèvements, la prévention de la pollution et l'optimisation des processus pour diminuer l'empreinte sur l'eau dans l'ensemble du cycle de vie. Selon la norme internationale ISO 14046:2014, l'empreinte eau se définit comme « l'évaluation des impacts potentiels liés à l'utilisation de l'eau et à ses effets sur l'environnement, basée sur une approche de cycle de vie³ ».

² Le pourcentage de 89 % est calculé selon une approche en consolidé. Selon une approche en combiné, ce pourcentage s'établit à 92 %. La production en combiné tient compte de 100 % des filiales de Boralex et de la part de Boralex dans des sociétés dont elle ne détient pas le contrôle, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Le combiné est une mesure financière non conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et n'a pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparée à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du Rapport annuel 2025.

³ ISO 14046:2014 – Gestion environnementale – Empreinte eau – Principes, exigences et lignes directrices.

Les activités des centrales hydroélectriques de Boralex représentent **5 % de sa capacité totale installée**. Or, nos **15 centrales hydroélectriques sont situées au fil de l'eau et fonctionnent sans réservoir de retenue**, ce qui réduit au minimum les répercussions sur le débit naturel des cours d'eau (à l'exception de la centrale d'Ocean Falls, qui est gérée en fonction de la demande de production).

De plus, cette eau n'étant pas retenue dans des bassins, elle ne contribue pas à exercer un stress hydrique. D'ailleurs, selon le WRI Aqueduct Water Risk Atlas, toutes nos centrales hydroélectriques sont situées dans des zones où le niveau de stress hydrique est évalué à « faible » (< 10 %), à l'exception des sites de Rimouski et d'East Angus, dont l'évaluation est établie à « faible-moyen » (10 à 20 %).

Ainsi, aucun de nos sites n'est situé dans des zones à risque élevé ou très élevé de stress hydrique.

Les plus grands impacts sur l'eau de nos centrales hydroélectriques sont les suivants :

- La réduction du débit de la rivière à la suite de la construction de la centrale;
- Le rehaussement du niveau de l'eau après la construction du barrage;
- La retenue de sédiments dans les premières années de vie de la centrale pour les barrages sans vanne de fond ou vanne de barrage ouvrant par le bas;
- Les variations du niveau de l'eau lors des activités d'entretien, qui sont néanmoins inférieures à celles des cycles naturels d'une rivière.

Nous tentons constamment de réduire au minimum les impacts de nos activités. Puisque les variations de l'eau peuvent modifier le lit d'une rivière en déplaçant des sédiments et que les abaissements du niveau de l'eau peuvent assécher temporairement des zones humides dans lesquelles vivent des poissons et d'autres espèces, nous embauchons systématiquement des spécialistes qui viennent déplacer les spécimens à risque et mesurer l'impact de nos activités. Nous collaborons également avec les autorités gouvernementales pour perfectionner nos méthodes en continu.

De plus, nous avisons systématiquement les riverains lorsque nous planifions des entretiens qui pourraient engendrer un impact sur le niveau de l'eau qui pourrait les toucher, ce qui est très rare, puisque la méthode privilégiée est toujours de ne pas affecter le milieu. En fait, nous sommes activement impliqués dans la communauté, par exemple auprès des comités de bassins versants, des associations de pêcheurs, des groupes dirigés par la sécurité civile, des autorités municipales et des autres propriétaires de barrage. Lors d'épisodes de fortes crues, nous travaillons aussi de façon concertée avec ces parties prenantes pour réduire les impacts sur les riverains et les tenir informés des actions en cours.

Warrensburg, États-Unis

PRIORITÉ 08

Respecter et protéger la biodiversité

Les activités de Boralex font partie intégrante de la nature. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement de produire notre électricité durable dans le respect des êtres vivants et de leurs habitats, afin de construire un avenir viable pour les générations futures. Or, nous sommes conscients qu'en érigeant et en exploitant des installations, nous pouvons avoir un impact sur les écosystèmes et la nature aux environs de nos sites.

Ce faisant, nous déployons des efforts continus pour protéger la biodiversité et limiter notre incidence sur celle-ci, notamment en inscrivant nos actions dans la durée, tout au long de la vie de nos parcs, et en collaborant avec les communautés et territoires où nous nous établissons.

POLITIQUES ET DIRECTIVES

- Code d'éthique
- Mission environnementale
- Charte d'approvisionnement responsable
- Charte de biodiversité – France
- Livret biodiversité – France

Engagements en matière de biodiversité

Les engagements de Boralex en matière de biodiversité s'alignent avec les cadres nationaux et internationaux de référence, dont la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) en 2022.

À la suite d'un mandat donné à une société européenne spécialisée afin de réaliser un état des lieux de nos pratiques liées à la biodiversité en France, nous avons défini une charte de biodiversité. Celle-ci présente les principes fondamentaux qui guident nos actions concrètes sur le terrain, et qui donnent un cadre clair à nos engagements. Applicable à nos activités en France, elle exprime notre volonté d'intégrer pleinement la biodiversité à chaque étape de nos projets. Elle complète notre mission environnementale en mettant l'accent précisément sur la biodiversité. Cette charte, articulée autour de six grands piliers, peut être consultée dans le livret biodiversité, disponible à la [section RSE](#) du site web de Boralex.

CHARTRE BIODIVERSITÉ
(FRANCE)

LIVRET BIODIVERSITÉ
(FRANCE)

VERS UNE APPROCHE ALIGNÉE SUR LE TNFD : INTÉGRER LA NATURE DANS NOS DÉCISIONS

En 2024, une analyse d'écarts réalisée avec la clinique en environnement de l'Université de Sherbrooke a démontré que Boralex dispose de bases solides pour s'aligner sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature (connu sous l'appellation Task Force on Nature-related Financial Disclosures – TNFD), grâce à ses études environnementales et à ses divulgations inspirées des lignes directrices du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), aussi connu sous le nom de TCFD (dissous en juillet 2024). L'intégration de la nature dans les politiques reste toutefois à renforcer. En 2025, nous avons commencé à mettre en œuvre des mesures visant à aligner graduellement

nos pratiques sur celles de ce référentiel, notamment en mettant en place une gouvernance qui s'assure de prendre en compte les relations entre la nature et nos activités.

Gouvernance en matière de biodiversité

Notre démarche en matière de biodiversité est intégrée dans les instances de gouvernance à l'échelle de l'entreprise, ainsi que dans des structures mises en place au sein de nos unités d'affaires :

- La surveillance de la performance et de la conformité environnementales de Boralex, y compris la biodiversité et les relations avec la nature, figure dans le mandat du comité Gouvernance, environnement, santé et sécurité du conseil d'administration ;
- L'ultime responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie RSE relève du président et chef de la direction ;
- Ce dernier est soutenu par la vice-présidence principale Gestion intégrée des risques et RSE, qui vient faciliter l'intégration des risques et opportunités liés à la nature dans l'entreprise ;
- L'encadrement et la réalisation de la stratégie RSE sont assurés par des structures de gouvernance dans les unités d'affaires, comme on peut le voir dans le schéma présenté à la page 7 ;
- Les leaders RSE des différents secteurs de Boralex (biologistes, ingénieurs, etc.) agissent à titre d'experts pour conseiller la haute direction sur divers aspects liés aux milieux naturels.

Une surveillance proactive de l'actualité et des tendances en biodiversité guide nos décisions et renforce notre capacité d'adaptation. Nous faisons également des communications internes et externes sur des questions de gestion environnementale.

Stratégie de biodiversité

La protection de la biodiversité est un engagement ferme de Boralex, intégré au volet « entreprise responsable » de sa stratégie RSE 2025-2030.

En 2025, nous avons commencé la mise en œuvre de la feuille de route en matière de biodiversité et d'impact sur la nature pour l'Amérique du Nord et l'Europe, en cohérence avec la séquence « éviter-réduire-compenser », aussi appelée ERC, à laquelle nous ajoutons une approche d'accompagnement visant la protection de la biodiversité.

ÉVITER

Un choix réfléchi des emplacements pour nos sites

Pour limiter le plus possible notre impact sur la nature, nous accordons une grande importance au choix de nos sites. En effet, l'évitement représente le premier levier de notre stratégie en matière de biodiversité. Ainsi, nous réalisons des études d'impact de manière systématique. Nous effectuons des caractérisations écologiques de l'environnement naturel, afin d'identifier les milieux sensibles et de les éviter, lorsque possible, ou de réduire au minimum notre impact sur ceux-ci. Dans le cadre de ces démarches, nous considérons également les effets cumulatifs.

Lorsque nous choisissons des sites, nous favorisons, si possible, des lieux qui ne contiennent pas de composantes suscitant des préoccupations quant à leur préservation, leur protection ou leur intégrité. Par exemple :

- **En France**, nous avons revalorisé le site d'une ancienne gravière pour y construire un parc solaire flottant, en service depuis 2021, limitant ainsi les incidences sur les écosystèmes;
- **Toujours en France**, nous avons valorisé une ancienne carrière alluvionnaire sans artificialiser de nouveaux espaces pour un projet solaire mixte (flottant et au sol) en construction en 2025, ce qui limite son impact environnemental et préserve les terres agricoles. Le tout s'accompagne de suivis écologiques, notamment aquatiques, afin d'assurer la préservation de la biodiversité;
- **En Ontario, au Canada**, nous avons choisi une gravière désaffectée dans le canton de South-West Oxford pour développer un projet de stockage par batteries, ce qui nous permet d'utiliser un site qui ne requiert pas de perturbation supplémentaire de l'habitat naturel. De plus, l'emplacement dans une carrière, de forme généralement encaissée et en retrait du milieu habité, réduit naturellement les impacts sonores et visuels pour la communauté voisine;
- **À Hagersville, dans la même province**, nous avons utilisé un ancien site industriel pour construire un parc de stockage par batteries. Nous avons également veillé à protéger un site archéologique situé à proximité, en mettant en place une zone tampon sous surveillance, en collaboration avec notre partenaire autochtone.



Écologue en plein travail

RÉDUIRE

Cohabitation avec la nature pour réduire nos impacts

Boralex vise avant tout la recherche de solutions basées sur la nature afin de concilier au mieux le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité dans des contextes de cadres réglementaires stricts. En fonction des types de production d'électricité, différentes innovations nous permettent de préserver la faune sur nos sites actuels et futurs.

Du côté de l'éolien, le bridage consiste à limiter la vitesse de rotation des pales ou à arrêter temporairement les éoliennes pour réduire les impacts sur la faune volante. Grâce aux nouvelles solutions de bridage dynamique, ces arrêts peuvent s'adapter en temps réel à l'activité de la faune volante à protéger, en plus de limiter les pertes de production. Par exemple, depuis une dizaine d'années, nous misons sur des systèmes détection-arrêt (SDA), aussi appelés systèmes de détection automatisée. Trois SDA sont actuellement déployés dans nos parcs :

1. Le Bird Protection System (BPS) Premium, de Bioseco, pour la protection de l'avifaune. Cette technologie, qui repose sur des caméras 3D, détecte les oiseaux à l'approche des éoliennes et prévient les collisions. Elle équipe désormais trois de nos parcs éoliens en France, pour un total de 25 éoliennes;
2. Chirotech+ de Biotope, pour la protection des chauves-souris. Cette technologie détecte en temps réel les cris des chauves-souris approchant des éoliennes grâce à l'intelligence artificielle (IA). La solution a été déployée en 2025 sur 32 éoliennes en France, en accord avec les services de l'État;
3. L'IdentiFlight, pour la protection des oiseaux. Ce système met les éoliennes à l'arrêt lorsque la présence d'espèces ciblées est détectée dans la zone à risque. Il a été installé pour la première fois sur un de nos parcs éoliens en France qui comprend huit éoliennes. Grâce à cette technologie, nous avons pu réaliser une étude comportementale approfondie de la cigogne noire, une espèce patrimoniale et emblématique en France et en Europe, pour mieux comprendre sa présence et ses déplacements autour des turbines. Cette étude a fait l'objet d'une présentation lors de la Conférence internationale Éolien et Biodiversité 2025 (CWW) à Montpellier, où elle a été primée pour son apport scientifique sur ce sujet en France.

En Amérique du Nord, nous utilisons des systèmes de dissuasion pour les chauves-souris sur l'un de nos parcs éoliens. Cette solution, complémentaire au bridage des turbines, répond aux besoins des sites présentant une forte densité de chauves-souris et nécessitant des mesures additionnelles. Développée et optimisée en collaboration avec des consultants locaux et les autorités, elle est en place depuis cinq ans sur le site de Port Ryerse, en Ontario. Les résultats démontrent une efficacité probante dans la réduction des mortalités de chauves-souris.

Lors de la construction, nous déployons aussi des mesures d'atténuation pour réduire l'impact de nos activités. En Écosse, par exemple, une stratégie de gestion de la tourbe a été proposée dès le début de notre projet Limekiln, dans les Highlands, afin d'éviter que le chantier génère des impacts, ou de réduire ceux-ci au minimum. Selon les meilleures pratiques préconisées par Scottish Renewables et la Scottish Environment Protection Agency, les activités de construction, puis d'exploitation, ont été réalisées en considérant les habitats uniques des tourbières, reconnues comme des puits de carbone essentiels.



Clé des champs- France

COMPENSER

Protéger d'abord, atténuer ensuite, compenser au besoin

Nous n'utilisons les mesures compensatoires qu'en dernier ressort, lorsque les mesures d'évitement et de réduction n'ont pas permis d'éliminer les impacts. La compensation vise alors à contrebalancer les effets menant à une perte nette de biodiversité, voire à générer un gain de biodiversité. Par exemple, sur le parc Les Cigarettes (Alpes-de-Haute-Provence, en France), des mesures de compensation et d'aménagement écologique ont permis d'assurer le maintien des espèces en place et d'en attirer de nouvelles.

Ainsi, le lézard ocellé, une espèce patrimoniale et sensible, a pu s'y reproduire grâce à l'installation de gîtes prévus à cet effet en 2020. Les suivis réalisés depuis nous ont permis de confirmer la présence croissante de l'espèce sur le site, notamment de juvéniles.

De plus, dans le cadre du projet Sallachy, dans les Highlands de l'Écosse, nous avons élaboré un plan de gestion des habitats qui prévoit la restauration de tourbières dégradées et la réduction de la pression du broutage par la gestion des cerfs. Ce plan inclut aussi la plantation d'espèces forestières natives, le marquage de clôtures pour protéger le tétras-lyre et l'aménagement de mares pour libellules afin de renforcer la biodiversité et la séquestration du carbone. Le projet Limekiln, en exploitation depuis le 1^{er} avril 2025, fait aussi l'objet d'un plan de gestion des habitats qui comprend notamment la restauration de tourbières dégradées sur des parcelles qui ne seront pas replantées en pins d'exploitation.

Finalement, le caribou et la préservation de son habitat essentiel ont été et demeurent au cœur des efforts déployés pour réduire les impacts du projet éolien Des Neiges – secteur Charlevoix, au Québec. Le travail d'optimisation effectué au cours des dernières années a permis de retirer près de la moitié des éoliennes dans l'aire de répartition du caribou forestier et d'éviter complètement l'empiètement des infrastructures du projet dans l'habitat essentiel de cette espèce. De plus, afin de soutenir le rétablissement du caribou forestier de Charlevoix et la protection de son habitat, conformément au décret adopté par le Gouvernement du Québec en décembre 2025, les partenaires du projet continueront de travailler en étroite collaboration avec les instances gouvernementales pour mettre en place les mesures les plus porteuses et ainsi contribuer concrètement à la réhabilitation de cette espèce.



Frampton, Canada

ACCOMPAGNEMENT VISANT L'AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ

Cohabitation avec le milieu agricole

Du côté des parcs solaires, nous misons sur **l'écopâturage et le pastoralisme** – soit l'élevage extensif en pâturage –, ce qui nous permet d'entretenir la végétation de manière naturelle tout en favorisant l'activité économique locale. En France, sur le parc solaire Les Cigarettes, le plan de pâturage est adapté pour respecter les cycles biologiques, comme la floraison de la Gagée velue, une espèce végétale patrimoniale. Cette approche favorise la préservation de la biodiversité locale, limite les intrants, soutient les éleveurs et valorise les surfaces agricoles autour des installations.

De plus, nous développons des projets en **agrivoltaïsme**, une technologie qui consiste à produire de l'électricité solaire tout en protégeant les cultures et les élevages des conditions climatiques extrêmes, ce qui permet de maintenir la production agricole et l'élevage d'animaux. En Ardèche, par exemple, Boralex s'est associée à un projet local de mise en culture pour la production de kiwis.

Cohabitation avec des pollinisateurs

En 2025, Boralex a lancé une nouvelle initiative d'accompagnement en faveur de la biodiversité : l'installation de ruches sur son parc solaire de La Clé des champs, en France (Haute-Loire). Cette démarche, conçue avec la Chambre d'Agriculture et un apiculteur local, s'inscrit dans une volonté de création de valeur environnementale et sociale à l'échelle d'un territoire local. Elle contribuera à la pollinisation des milieux naturels des alentours, à la préservation des abeilles dans un environnement propice et au développement d'une activité apicole locale.

Au Québec, un rucher et des hôtels à pollinisateurs ont été installés en 2025 au siège social de Kingsey Falls, dans un objectif de surveillance des polluants environnants en utilisant une solution basée sur la nature.

Cohabitation avec le milieu aquatique

Sur les sites de nos centrales hydroélectriques, plusieurs mesures sont mises en place pour **protéger la faune aquatique**. À certains endroits, des aménagements permettent un passage sécuritaire d'espèces sensibles, notamment les anguillettes à nos installations de Rimouski. Sur certains sites, nous faisons un suivi d'espèces d'intérêt pour nos parties prenantes.

Par exemple, dans l'État de New York, nous assurons un suivi hydroacoustique des aloses d'été (*Alosa aestivalis*) à notre barrage de Waterford, afin de réguler nos opérations en fonction de leur présence, et à nos installations de Sissonville, nous surveillons l'anguille d'Amérique grâce à l'ADN environnemental, pour déterminer si des mesures doivent être mises en place pour les protéger. Nous effectuons également des études de la faune benthique à plusieurs installations, entretenons plusieurs milieux humides et avons des nichoirs à canards arboricoles près de certaines centrales.

Projet pilote de ruches sur nos sites

L'installation d'un rucher au siège social nous a permis de mettre en œuvre un programme de suivi écologique combinant la télédétection, des analyses de l'ADN environnemental du miel, le suivi des pollinisateurs et des habitats, ainsi que la surveillance des pesticides et microplastiques. Cette expérience nous encourage à étendre l'utilisation de ces méthodes sur des sites de production d'électricité afin de contribuer à nos mesures d'impacts et de dépendances à la nature.

Une gestion des actifs intégrée dans notre écosystème

En 2025, nous avons poursuivi notre démarche d'amélioration continue au sein de l'équipe de la gestion des actifs.

En Amérique du Nord, nous avons mis en œuvre les mesures de notre feuille de route visant à optimiser nos pratiques et nos performances. Celle-ci comprend notamment la reprise d'un programme d'optimisation technique pour nos sites et l'amélioration de processus clés, dont la gestion de la capacité des équipes, la priorisation des activités de maintenance selon certains paramètres, la conformité et l'efficacité dans la gestion des pannes, ainsi que l'automatisation de certaines saisies manuelles.

En Europe, nous suivons attentivement notre progression sur des sujets allant de la gestion de nos consommables de maintenance préventive à la réutilisation de turbines dans le cadre de projets de remise en service (*repowering*).



Apuiat, Canada

SENSIBILISATION ET COLLABORATIONS STRATÉGIQUES AVEC NOTRE INDUSTRIE

Boralex s'implique dans divers groupes de travail et comités dont les objectifs sont liés à la biodiversité. Parmi ceux-ci, on compte deux groupes de travail de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable (ACER, aussi connue sous l'appellation CanREA) et deux groupes de travail du Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ).

En France, nous avons prolongé et élargi notre partenariat avec l'association environnementale Picardie Nature, qui vise la protection des nichées de busards sur trois parcs éoliens et de gîtes de chauves-souris. Nous avons aussi établi une nouvelle collaboration avec l'association Indre Nature, afin de mettre en place une mesure environnementale pour la restauration d'habitats favorables aux chiroptères à proximité de l'un de nos parcs éoliens. Nous participons également au projet européen LIFE EUROKITE, qui vise à identifier les principales raisons de mortalité des rapaces grâce à la télémétrie, et à proposer des mesures pour la réduire.

Enfin, notre collaboration avec le CPIE Sud Champagne depuis 2006 a mené au déploiement d'initiatives qui ont permis de sauver plusieurs centaines de jeunes busards et de créer un outil éducatif destiné aux écoles du territoire sur le thème de l'énergie et de la protection de la biodiversité.

Aux États-Unis, pour nos projets solaires Fort Edward et Greens Corners dans l'État de New York, un programme de surveillance des espèces d'oiseaux des prairies est en cours, en collaboration avec la communauté locale d'ornithologues et l'université Cornell. En 2025, cette dernière a d'ailleurs présenté les données recueillies, entre autres sur nos sites, lors du Solar Wildlife & Ecosystems Research Meeting, en Arizona.

Toujours dans l'État de New York, nous avons établi un contact avec la communauté autochtone locale afin de planifier un échantillonnage d'ADN environnemental. Nous avons également contribué bénévolement à un inventaire citoyen AquaBlitz, organisé par Scenic Hudson, pour recueillir des données sur les poissons, les plantes et les amphibiens. Enfin, nous collaborons étroitement avec Canards Illimités Canada pour la gestion d'habitats de compensation en Ontario, et nous avons organisé, en 2025, des activités de sensibilisation destinées à nos équipes en environnement, notamment un dîner-conférence sur les tendances en matière de biodiversité.

Gestion des risques de biodiversité

Les risques liés à la biodiversité sont suivis à l'échelle des projets, des unités d'affaires et de l'entreprise dans son ensemble, grâce à des processus et des outils de gestion des risques, ainsi qu'à une surveillance au moyen de rapports trimestriels systématiquement transmis au conseil d'administration.

Lors de la phase de conception de nos projets, nous intégrons systématiquement les risques en lien avec la biodiversité dans les études d'impact, et ce, pour tous les projets que nous réalisons. Cela nous permet d'assurer minimalement l'absence de perte nette de biodiversité, et idéalement de générer des gains à cet égard.

Des procédures et des simulations d'urgence en lien avec la nature sont aussi mises en œuvre dans tous les parcs de Boralex, ce qui inclut des protocoles de communication avec



les parties prenantes externes. Les procédures identifient clairement les risques de pollution, comme les déversements potentiels, et comprennent un organigramme pour des interventions structurées.

Chaque site est équipé de trousse d'intervention, et le personnel de Boralex ainsi que les sous-traitants reçoivent une formation appropriée. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des formations internes visant à ce que les employés soient sensibilisés aux enjeux environnementaux de nos activités et en mesure d'agir en cas d'incident environnemental. Boralex compte d'ailleurs des registres qui permettent de contrôler les formations obligatoires suivies par ses employés.

Surveillance et suivi

Dans l'ensemble de l'Amérique du Nord et certaines régions d'Europe, des audits annuels sont réalisés par nos équipes afin que tous les sites soient visités chaque année. Sur le site de Limekiln, en Écosse, Boralex a mis en place un suivi complet pour comprendre l'activité des chauves-souris autour du parc éolien dès la première année de mise en service. Ce suivi inclut l'installation d'enregistreurs acoustiques pour mesurer l'activité nocturne et des inspections hebdomadaires des plateformes, complétées par des recherches approfondies sur cinq éoliennes représentatives du parc pour détecter d'éventuels cas de mortalité.

En France, des inspections régulières sont réalisées par l'État, et des suivis de surveillance de la biodiversité sont effectués de façon continue.

Par ailleurs, nous assurons une autosurveillance, avec déclaration des potentiels impacts sur la biodiversité (mortalités, blessures, maladies) identifiés par le personnel et les sous-traitants

lors de leurs interventions. Nous avons mis en place, en France, un outil permettant au personnel de Boralex de signaler les cas de mortalité depuis leur application de maintenance, ce qui permet d'analyser plus facilement les découvertes fortuites et d'adapter, au besoin, les mesures de protection.

En Amérique du Nord, des procédures systématisées pour l'ensemble de nos sites nous permettent d'optimiser la gestion des événements environnementaux (procédures, formulaires interactifs et registres des déversements et des interactions avec la biodiversité).

Indicateurs de biodiversité

À l'heure actuelle, en plus de nos indicateurs internes suivis de façon trimestrielle, les données suivantes peuvent être consultées dans le tableau des indicateurs clés de notre performance RSE ([voir annexe 1](#)) :

- Nombre de déversements accidentels de contaminants survenus dans l'environnement et qui ont fait l'objet d'une sanction par une autorité ;
- Quantité de litres déversés, le cas échéant ;
- Nombre d'arrêts non planifiés d'une centrale, afin d'atténuer ou de faire cesser un impact imprévu sur la biodiversité ;
- Durée des arrêts non planifiés d'une centrale, le cas échéant.

De plus, toutes nos études d'impacts sont rendues disponibles, en conformité avec les réglementations locales, et sont consignées dans les bases de données mises à la disposition par les autorités dans les régions où nous sommes présents, ou sur les sites web des projets de Boralex.

Finalement, nous continuons d'examiner les meilleures pratiques et de nous arrimer aux recherches exhaustives d'organismes reconnus en la matière pour choisir les indicateurs qui sont les plus pertinents à mettre en place pour Boralex.

Net zéro d'ici 2050⁴

La lutte contre les changements climatiques est au cœur de notre raison d'être. En tant que **producteurs d'électricité à partir de sources renouvelables à 100 %**, nous participons activement à la transition énergétique mondiale. Cela dit, nos activités ne se font pas sans impact. Nous nous assurons donc que notre croissance soit respectueuse de l'environnement et que chaque mégawattheure produit génère le moins d'émission de GES possible, en nous alignant sur une trajectoire de réduction pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Notre plan stratégique 2030 fixe une ambition claire, soit de doubler la capacité installée en 2025.



PRIORITÉS 09 ET 10

Nous adapter aux changements climatiques et limiter nos émissions de gaz à effet de serre

Les informations relatives aux risques financiers associés aux changements climatiques s'inspirent des indications de la norme IFRS S2, publiée par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB), qui reprend globalement les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), aussi connu sous le nom de TCFD (dissous en juillet 2024). Au Canada, ces indications sont reflétées dans les Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) élaborées par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), lesquelles sont largement alignées sur les normes de l'ISSB, avec certaines adaptations pour le contexte canadien.

POLITIQUES ET DIRECTIVES

- Code d'éthique
- Mission environnementale
- Charte d'approvisionnement responsable
- Guide des déplacements d'affaires (interne)

Gouvernance climatique

Dans le cadre de la surveillance de la stratégie RSE, dont il est responsable, le conseil d'administration supervise les objectifs liés au climat établis par l'équipe de direction, et assure le suivi des progrès réalisés à cet égard. Ainsi, pour demeurer au fait des dernières avancées dans le domaine, les membres du conseil d'administration suivent régulièrement des formations sur le climat, et 2025 n'y a pas fait exception, avec leur participation à une formation sur les tendances en matière de climat offerte par l'Initiative canadienne de droit climatique (CCLI).

De plus, les opportunités et risques liés aux changements climatiques et au bilan carbone sont évalués par le comité de la gouvernance, de l'environnement, de la santé et de la sécurité du conseil, qui fait le suivi des cibles de réduction de GES tous les trimestres, entre autres choses.

Comme il découle des opportunités de croissance concrètes de l'adaptation aux changements climatiques, le suivi des évolutions réglementaires, des technologies et des marchés fait partie intégrante de chacune des rencontres du conseil. Chaque trimestre, la direction présente au conseil un résumé des évolutions de nos marchés cibles, de la demande pour les énergies renouvelables et de l'exécution de notre plan stratégique centré sur la croissance de production d'énergie 100 % renouvelable.

Tel que décrit précédemment, l'ultime responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de RSE, incluant l'adaptation aux changements climatiques et la limitation de nos émissions de GES, incombe au président et chef de la direction. La vice-présidente principale Gestion intégrée des risques et RSE vient soutenir ce dernier afin de faciliter davantage l'intégration des opportunités et risques liés au climat dans la gestion des risques de l'entreprise.

Rémunération en lien avec la RSE et le climat

Certains indicateurs de RSE sont inclus dans la rémunération à court terme des cadres supérieurs. En 2025, l'un de ceux-ci portait sur l'atteinte de nos cibles de réduction d'émissions de GES de portées 1, 2 et 3, approuvées par le SBTi, soit la **réduction en absolu de 16 % sous le seuil de 2022** pour les émissions de portées 1 et 2, ainsi que l'augmentation du nombre de nos fournisseurs ayant des cibles basées sur la science pour les émissions de portée 3. Qui plus est, la rémunération de nos hauts dirigeants étant également basée sur la croissance de l'organisation, **l'incitatif à produire plus d'énergie renouvelable représente en soi un gain qui est indirectement lié au climat.**

Stratégie climat

En 2025, malgré un contexte d'incertitude, l'intérêt pour les énergies renouvelables s'est maintenu, confirmant la pertinence de Boralex dans un avenir décarboné.

Ainsi, la stratégie de Boralex contribue directement à la lutte mondiale contre les changements climatiques en augmentant rapidement l'offre d'électricité propre, fiable et abordable sur des marchés clés.

Notre plan stratégique 2030 fixe une ambition claire, soit de doubler la capacité installée en 2025 et d'investir environ 8 G\$ dans de nouveaux projets éoliens, solaires et de stockage.

De plus, notre programme d'efficacité et de transformation interne amplifie notre contribution climatique. Les investissements dans la numérisation, l'excellence en livraison de projets, l'optimisation des actifs et la performance organisationnelle contribuent à ce que chaque mégawatt installé produise plus d'électricité propre, de manière plus fiable et avec une gestion des coûts rigoureuse. Malgré la volatilité actuelle du contexte

énergétique mondial, l'incertitude entourant les engagements corporatifs de carboneutralité et les politiques climatiques, l'accélération de l'électrification stimule une demande pour une électricité renouvelable prévisible et rapide à déployer à un coût raisonnable.

Boralex se positionne comme un partenaire de long terme en développant et en exploitant des infrastructures répondant adéquatement à ces exigences.

Tous ces facteurs appuient les axes de croissance définis dans notre plan stratégique, dont l'avancement peut être consulté dans le rapport de gestion de Boralex.

CONSULTEZ LE RAPPORT DE GESTION

UN ENGAGEMENT QUI VA AU-DELÀ DE NOS OPÉRATIONS

Boralex fait partie des signataires de la Déclaration d'action sur l'engagement en matière de politique climatique, publiée dans le cadre de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) en 2022, qui engage les leaders industriels du mouvement de décarbonation de l'économie à appuyer une action ambitieuse visant à combler le fossé entre la parole et l'action en matière de réduction des émissions des pays. Ainsi, par ses actions de représentation gouvernementale, Boralex contribue à inciter les décideurs politiques à soutenir la transition vers un avenir décarboné.

Les détails de nos activités en 2025 en lien avec cet engagement sont disponibles sur notre site Internet.

VOIR NOTRE DÉCLARATION D'ACTION

Gestion des risques liés au climat

Nous avons établi une catégorie de risques liés au climat qui surveille notamment l'incidence des catastrophes naturelles sur nos activités. Comme nous considérons que nos actifs ont une durée de vie de 20 à 40 ans, nous utilisons l'année 2050 pour évaluer les risques et opportunités à long terme des changements climatiques, conformément à notre analyse alignée sur la norme IFRS S2.

Nous définissons les impacts substantiels comme ceux ayant un effet durable sur la rentabilité de l'entreprise ou l'une de ses activités et compromettant la réalisation des cibles de notre stratégie de croissance. Les risques climatiques sont pris en compte sous les rubriques « Catastrophes naturelles et forces majeures » et « Risque de volume de production », plus précisément en tant que causes pouvant engendrer des conditions de santé et de sécurité difficiles, des défaillances d'équipements, des difficultés d'accès aux installations, des dommages à réparer et une exposition financière importante.

Nous surveillons, dans nos suivis financiers trimestriels, l'examen des pertes énergétiques liées aux événements climatiques inhabituels, qui sont plus susceptibles d'être causés ou exacerbés par les effets des changements climatiques. Nous faisons également une veille en continu des données et des études disponibles sur le sujet.

Les changements climatiques pourraient accroître la fréquence ou l'ampleur des catastrophes naturelles et de ces expositions.

ANALYSE DE SCÉNARIOS CLIMATIQUES

Selon l'analyse qualitative des impacts physiques dans un scénario de réchauffement climatique élevé (SSP5-8.5)⁵, réalisée par un tiers, nous avons identifié les paramètres climatiques propres à chaque source d'énergie (solaire, éolienne, hydraulique, stockage) et classé la gravité des impacts potentiels du réchauffement climatique. Nous avons ensuite analysé tous nos actifs, en évaluant des facteurs climatiques représentés par des indicateurs projetés dans le scénario SSP5-8.5 :

- Changement de température;
- Chaleur extrême;
- Changement de cycle gel-dégel;
- Précipitations extrêmes et inondations pluviales;
- Changement de la vitesse du vent;
- Incendies;
- Orages convectifs;
- Événements de sécheresse;
- Changements dans la couverture de neige;
- Modifications du rayonnement solaire;
- Changements dans la couverture nuageuse;
- Rafales de vent;
- Modifications de l'évaporation.

Les résultats de cette analyse, ainsi que les mesures de mitigation en place pour faire face à des événements extrêmes éventuels, ont été discutés avec le comité de direction corporatif et le début de leur mise en œuvre a été entériné. Ainsi, nous prenons en compte ces impacts dans nos planifications internes, notamment à travers des actions en santé et en sécurité au travail ou dans la planification et le développement de nouveaux sites de production.

En 2025, nous avons fait réaliser une analyse des risques climatiques propres à notre portefeuille d'actifs éoliens et solaires en France. Les résultats montrent que les changements climatiques affecteront les ressources éolienne et solaire, ainsi que d'autres variables clés au cours des 30 prochaines années, avec des impacts variables selon les régions et les scénarios étudiés. Dans le cadre du scénario SSP2-4.5 (1,8 °C à 2 °C à l'horizon 2050), les projections indiquent une augmentation de la production solaire, avec un niveau de confiance élevé, tandis que la production éolienne devrait rester globalement proche des prévisions, avec un degré de confiance plus modéré et des variations marquées selon les régions et les modèles utilisés.

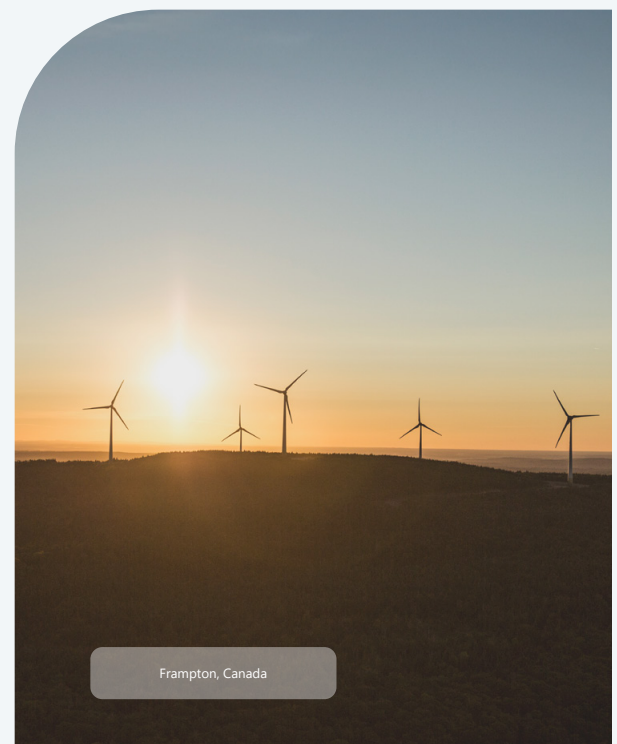
En Amérique du Nord, nous avons réalisé en 2025 une cartographie des risques climatiques couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant les activités en amont et en aval. Cette démarche visait à dresser un portrait qualitatif complet des impacts climatiques sur nos opérations et nos enjeux financiers, afin de nous assurer que les risques les plus importants soient traités. L'analyse confirme que ces risques sont déjà pris en charge par des équipes dédiées, et nous poursuivrons nos efforts dans cette direction.

RISQUES PHYSIQUES AIGUS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques engendrent des conditions météorologiques extrêmes et causent des catastrophes naturelles pouvant affecter nos employés, endommager nos actifs, entraîner des pannes d'équipement ou empêcher l'accès à nos installations. C'est pourquoi nous avons en place des plans d'urgence pour l'ensemble de nos sites. Ceux-ci sont révisés chaque année et nous effectuons des simulations de façon régulière (à l'échelle régionale, du site et de l'unité d'affaires). Une formation sur les mesures d'urgence est aussi incluse dans le profil de formation de tous les employés de Boralex. De plus, lors de la planification de nouveaux sites et de modifications importantes de sites existants, nous prenons en compte que les événements qui étaient auparavant considérés comme « extrêmes » sont dorénavant plus fréquents. Nous étudions ainsi la question d'encre plus près, en particulier pour nos projets de construction, afin de voir si des événements comme des sécheresses ou des feux de forêt pourraient affecter la sécurité sur nos sites et, le cas échéant, de prendre les mesures d'atténuation appropriées.

RISQUES PHYSIQUES CHRONIQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les ressources hydroélectrique, éolienne et solaire de nos installations pourraient varier considérablement par rapport aux données historiques et aux prévisions. C'est pourquoi, chaque trimestre, nous examinons la disponibilité de ces ressources (eau, vent, soleil) dans toutes les régions où nous exerçons nos activités, et nous effectuons un suivi en continu (en temps réel) de l'état de nos actifs par rapport aux risques météorologiques. Des programmes d'entretien préventif sont méticuleusement planifiés sur une base journalière, et la disponibilité énergétique est suivie dans un système interne.



Frampton, Canada

⁵ Recommandé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le scénario SSP5-8.5 correspond à une trajectoire qui suppose qu'aucune mesure d'atténuation n'est mise en œuvre à l'échelle mondiale et que les émissions de GES continuent d'augmenter à un rythme constant jusqu'à l'épuisement des stocks de combustibles fossiles. Selon ce scénario conservateur, une augmentation d'environ 2 °C de la température mondiale par rapport à 1850-1900 est très susceptible de se produire d'ici 2050.

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'adaptation constitue un enjeu stratégique, qui s'intègre graduellement à nos processus décisionnels, notamment dans le choix des sites et la conception de nos projets afin d'assurer leur résilience et leur pérennité.

Par exemple, au Canada, Boralex a surélevé les équipements du site de stockage par batteries Sanjgon (initialement connu sous le nom de projet Tilbury), construit en Ontario en 2025, afin de garantir la résilience de l'installation en cas de crue centennale (une fois en 250 ans). Aussi, lors de la conception du parc solaire flottant de Peyrolles-en-Provence, en France, nous avons intégré les données historiques d'inondation et les prévisions climatiques pour les 30 prochaines années afin de dimensionner les lignes d'amarrage et la hauteur des équipements. Une marge de sécurité a été ajoutée pour garantir la fiabilité et la conformité de cette technologie dans le temps.

En 2025, Boralex a réalisé un plan de transition climatique, en collaboration avec une équipe d'étudiants du MBA de HEC Montréal, dans le cadre du cours « Changements climatiques et management stratégique ». Il s'agit d'une première analyse qui servira de base à nos réflexions internes et que nous continuerons à bonifier et à intégrer dans nos travaux futurs.

Indicateurs et cibles d'émissions de GES

Même si la production d'énergie renouvelable permet de contribuer à la transition énergétique, elle ne se fait pas sans impact.

En effet, notre croissance prévue risque de générer une augmentation des émissions indirectes provenant particulièrement de l'amont de notre chaîne de valeur, nos émissions de portée 3 **représentant 98 % de nos émissions totales de GES**. Nous devons donc continuer, entre autres, à miser sur l'approvisionnement responsable afin d'inciter nos fournisseurs et nos partenaires à s'engager à réduire aussi leurs émissions.

Nous calculons les émissions GES de portées 1, 2 et 3 en conformité avec le GHG Protocol, la norme ISO 14064-1 et l'initiative Science-Based Targets (SBTi), et nous nous assurons d'améliorer nos façons de faire chaque année et de rester en conformité avec toute mise à jour éventuelle de ces références. Le calcul se base entre autres sur les analyses de cycles de vie des fabricants de grandes composantes, comme celles de Vestas et de NORDEX. Nous y intégrons tous les sites de production et de stockage, ainsi que les bureaux de Boralex, en appliquant une approche « en combiné »⁶.

L'intégralité (100 %) de notre divulgation climatique est volontaire, puisque nos émissions ne sont pas assujetties à des obligations réglementaires dans les juridictions où nous exerçons nos activités, ou elles se situent sous les seuils prescrits (notamment par les lois SB 253 [Climate Corporate Data Accountability Act] et SB 261 [Climate-Related Financial Risk Act] de la Californie).

Les données sur nos émissions de portées 1, 2 et 3 sont présentées dans le tableau de la page suivante. Un historique de quatre ans est présenté pour faciliter la présentation des données. Les données des années antérieures peuvent être consultées dans nos rapports RSE précédents, disponibles sur notre site web.



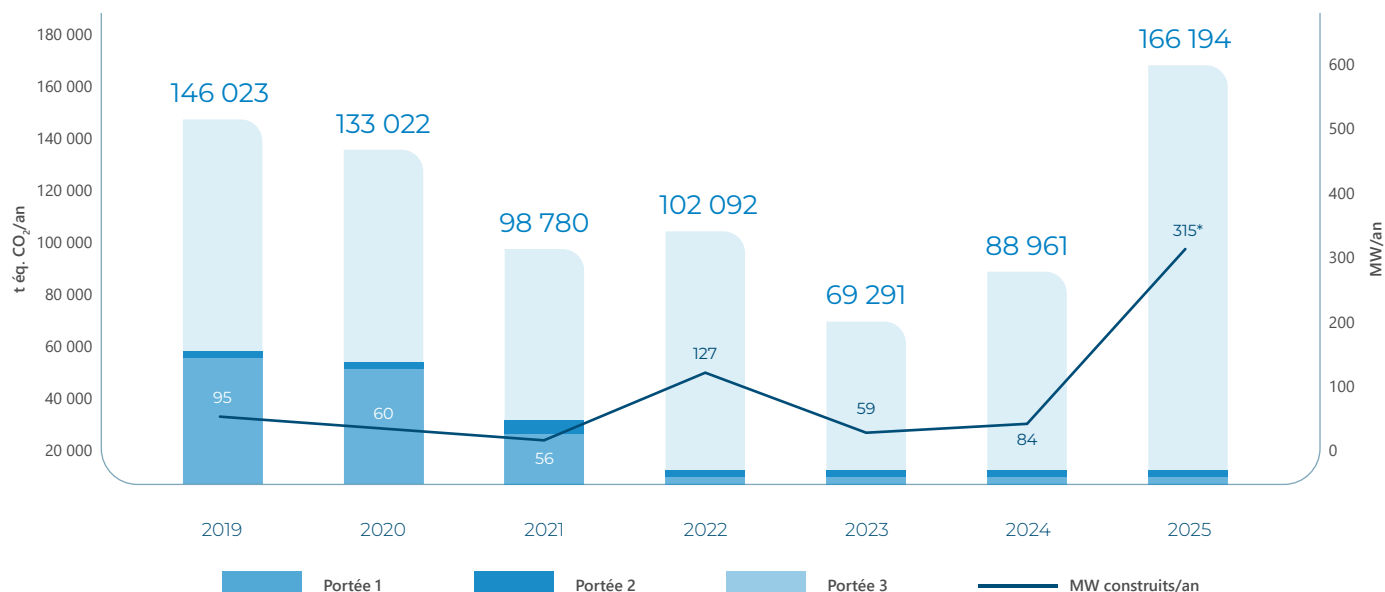
Peyrolles-en-Provence, France

⁶ La production en combiné tient compte de 100 % des filiales de Boralex et de la part de Boralex dans des sociétés dont elle ne détient pas le contrôle, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

ÉMISSIONS DE GES DE BORALEX (en t éq. CO₂)

ANNÉES	PORTÉE 1	PORTÉE 2	PORTÉE 3	PORTÉE 1, 2 ET 3
2022	1 214	2 276	98 602	102 092
2023	1 227	1 710	66 354	69 291
2024	1 330	1 789	85 842	88 961
2025	1 521	1 414	163 259	166 194

Émissions de GES annuelles (en t éq. CO₂) par rapport aux mégawatts construits



*Les 315 MW correspondent aux capacités mises en service au cours de l'année et prises en compte dans le bilan carbone. En incluant l'ensemble des actifs en exploitation, la capacité installée totale s'élève à 615 MW, intégrant notamment le site de stockage de Hagersville (300 MW), considéré comme en exploitation.

Le graphique ci-dessus démontre que l'année 2025 a été caractérisée par des mises en service de projets de tailles beaucoup plus importantes que par les années passées (315 MW de puissance installée en 2025 contre une moyenne annuelle d'environ 80 MW de puissance installée au cours des six dernières années). L'augmentation des émissions de 2025 relève donc de ces deux éléments, puisque la comptabilisation carbone du cycle de vie d'un actif est imputée en une seule fois sur l'année de sa mise en service, conformément aux exigences du GHG Protocol.

Cette augmentation des émissions de GES, directement liée à la croissance de Boralex, s'accompagne d'une contribution positive à la réduction des émissions mondiales, lorsque l'électricité produite à partir de sources renouvelables se substitue à des énergies de source fossile, et grâce aux services rendus au réseau électrique.

CIBLES DE RÉDUCTION DE NOS ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE GES

Au cours des dernières années, nous avons travaillé avec une société externe pour modéliser des scénarios de réduction de nos émissions de GES, tout en considérant nos ambitions de croissance.

En 2024, nos cibles de réduction des émissions de GES ont été officiellement validées et publiées par le SBTi.

Boralex est ainsi devenue l’une des rares entreprises du secteur des énergies renouvelables à avoir obtenu cette validation.

Pour atteindre le net zéro d’ici 2050, la cible la plus ambitieuse reconnue par le processus du SBTi, nous nous sommes fixé des cibles à court et à long terme qui couvrent 100 % des émissions de l’ensemble de notre chaîne de valeur (portées 1, 2 et 3).

SUIVI DES CIBLES DE RÉDUCTION DE GES				
LES CIBLES ET LES RÉDUCTIONS PRÉSENTÉES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2025 SONT CALCULÉES PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022				
CIBLES DE PORTÉES 1 ET 2		RÉDUCTION 2025	CIBLES DE PORTÉE 3	RÉDUCTION 2025
Court terme	CIBLE 2030 Émissions absolues réduites de 42 %	16 %	CIBLE 2028 Nos fournisseurs de composants stratégiques responsables de 90 % de nos émissions ont des cibles de réduction basées sur la science	63 %
Long terme	CIBLE 2050 Émissions absolues réduites de 90 %		CIBLE 2050 Émissions par kWh produit et revendu* réduites de 97 % par rapport à 2022	Hausse de 25 %

* Les kilowattheures produits sont ceux issus de nos installations de production d’électricité à 100 % renouvelable (parcs éoliens, solaires et hydrauliques) et injectés dans le réseau électrique. Les kilowattheures revendus sont ceux injectés dans le réseau électrique par les unités de stockage, après avoir été stockés dans celles-ci afin de répondre à des besoins du réseau électrique et/ou de clients industriels.

Le suivi annuel de nos cibles est publié dans nos rapports de RSE et nous répondons au questionnaire du CDP (non public). Ces indicateurs sont validés par notre équipe de contrôle interne. Conformément aux critères du SBTi, notre politique de recalcul de l’année de référence se base sur l’engagement de revoir nos cibles par rapport aux derniers critères et orientations dans un délai de cinq ans et, si nécessaire, de les recalculer et de les revalider pour une reconnaissance continue par le SBTi. À titre d’exemple, des changements de méthodologie ou des modifications importantes dans la structure et les activités de l’entreprise nécessiteraient un recalcul éventuel des cibles ou de notre année de référence.

Actions de réduction

Pour que chaque kilowattheure produit et revendu soit le plus sobre en carbone possible, Boralex mise, entre autres, sur 1) l’électrification graduelle d’une partie de son parc de véhicules, 2) la consommation d’électricité de sources renouvelables dans ses actifs opérationnels et ses bâtiments, ainsi que 3) des partenariats avec des fournisseurs stratégiques à faible émission de carbone.

Nos ambitions sont donc interreliées avec l’évolution de la transition énergétique dans les régions où nous sommes présents et la mise en marché de produits sobres en carbone par nos fournisseurs.

En 2025, nous avons ainsi procédé à l’élaboration de feuilles de route pour l’électrification de nos parcs de véhicules en Amérique du Nord et en Europe. Il s’agit d’une initiative phare pour réduire notre consommation d’énergie fossile (non renouvelable), qui nous permet également de contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique. Nous avons aussi commencé l’élaboration d’une stratégie d’achat de certificats d’énergie renouvelable (RECs) et de Garanties d’origine (GO)

pour nos émissions de portées 2 et 3 (catégorie 3), une vigie des objectifs de réduction de nos fournisseurs et des dialogues avec nos principaux fournisseurs afin de valider leurs engagements, le tout en vue de réduire nos émissions de portée 3.

En 2025, 47 % de notre consommation d’énergie provenaient de sources renouvelables, ce qui est attesté par des certificats de GO ou des RECs (excluant le stockage).

En Écosse, lors d’une importante panne du réseau électrique qui nous a contraints à utiliser des génératrices pendant près de cinq semaines, nous avons opté pour une huile végétale hydrotraitée plutôt que du mazout (fioul), ce qui nous a permis d’éviter 83 % des émissions liées à la combustion qui auraient autrement été émises.



Efficacité énergétique

Nous misons sur l'efficacité énergétique, notamment dans nos bâtiments, pour limiter nos émissions de GES. À Montréal, par exemple, nous avons installé nos bureaux à la Maison Manuvie, qui se distingue par son aménagement axé sur le développement durable et, notamment, la consommation de gaz naturel renouvelable. L'édifice a obtenu la certification LEED Platine, la plus prestigieuse distinction pour les bâtiments écologiques. Il a également été reconnu par le Conseil du bâtiment durable du Canada comme un immeuble à carbone zéro (BCZ).

En outre, notre bureau de Ringwood, en Angleterre, est équipé de **80 panneaux solaires installés sur le toit**. Cette initiative lui confère une **cote énergétique A+** et lui permet de dépasser les objectifs de neutralité carbone, comme le confirme son certificat de performance énergétique – exigé par le gouvernement britannique et émis par des évaluateurs indépendants. Le bureau de Lyon est quant à lui **certifié label HQE** (Haute Qualité Environnementale), BREEAM et Well Silver.

Engagements et collaborations pour le climat

Nous faisons partie du Cercle des Alliés pour le Climat, une initiative coordonnée par Cycle Momentum qui vise à réunir des leaders de l'industrie engagés dans la transition écologique de leurs entreprises. Nous sommes aussi membres du comité de priorité d'adaptation (CPA) Sécurité Énergétique d'Ouranos, dont l'objectif consiste à accélérer le développement de connaissances et à soutenir la mise en œuvre des solutions d'adaptation requises pour assurer la sécurité énergétique dans un contexte de changements climatiques et de transition énergétique.

Formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation des employés font partie des actions clés pour atteindre nos objectifs. Au cours des dernières années, diverses activités ont été tenues à cet égard, dont celles-ci en 2025 :

- Une discussion sur le sujet de l'écoanxiété dans le cadre de notre série « Conversations courageuses », qui a mené à des échanges en lien avec nos activités et les préoccupations climatiques de nos employés;
- Des échanges réguliers sur les bonnes pratiques pour optimiser les efforts de réduction de GES, notamment avec les équipes de construction, d'approvisionnement, de services généraux et d'ingénierie;
- Une vidéo de formation, rendue disponible de façon permanente aux employés pour les inviter à se familiariser avec les émissions de GES;
- Des formations sur le climat offertes annuellement aux membres du conseil d'administration.

Pollution et émissions atmosphériques

En 2025, nous avons analysé les polluants et émissions atmosphériques (NO_x, SO₂, CO, MPT, COV) de l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Nos activités de production d'électricité génèrent des émissions atmosphériques minimes, puisque l'exploitation d'installations éoliennes, hydrauliques, solaires et de stockage n'engendre pas d'activité de combustion⁷. Pour les parcs éoliens et solaires en phase d'exploitation, les émissions atmosphériques de SO₂ et NO_x sont quasi nulles (souvent < 1 kg/an par site), le CO est également très faible (souvent < 10 kg/an) et les COV, qui sont liés à des activités ponctuelles (peintures, solvants, carburants), se situent généralement sous les 50 kg/an.

CIBLES D'ÉMISSIONS ÉVITÉES GRÂCE À NOTRE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Grâce à la production d'énergie renouvelable et à l'injection d'énergie accumulée dans nos actifs de stockage, Boralex contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre lorsque l'électricité produite ou stockée est utilisée en remplacement d'énergies plus carbonées. Depuis 2021, nous avons défini des objectifs pour les émissions d'éq. de CO₂e évitées par notre production d'énergie renouvelable, qui sont alignés à nos cibles de capacité de production présentées dans notre plan stratégique.

Méthodologie

Les émissions évitées sont calculées à l'aide de paramètres élaborés par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal. Cette mesure regroupe la production annuelle réelle en combiné⁸ de chacune de nos installations, et la convertit en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t éq. CO₂), à partir d'un facteur d'émission régional basé sur l'emplacement. Cela permet d'obtenir une estimation plus précise du nombre de t éq. CO₂, qui s'appuie sur la production et l'injection de chaque site, ainsi que la réalité énergétique propre à la région concernée (facteur d'émission régional) pour chaque année du rapport. Les facteurs d'émission régionaux utilisés reposent sur les données réelles les plus récentes disponibles, soit les facteurs d'Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2022 pour le Canada, les facteurs 2024 de l'Energy Information Administration (EIA) pour les États-Unis, ainsi que les facteurs 2023 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour la France et le Royaume-Uni. Les données comparatives n'ont pas été redressées pour refléter la mise à jour de ces facteurs d'émission. Cette donnée fait l'objet d'une assurance externe limitée, dont les détails peuvent être consultés dans le Rapport du professionnel en exercice indépendant, présenté en [annexe 2](#).

La donnée ne représente pas les émissions que Boralex aurait évitées par ses propres opérations et processus (dont les activités préalables au développement des projets, comme la fabrication et le transport, la gestion de la construction, l'exploitation et l'optimisation des sites), mais reflète plutôt la contribution relative de l'entreprise à la réduction de l'intensité en éq. de CO₂ du réseau électrique.

La baisse des émissions d'éq. de CO₂ évitées en 2025 est principalement attribuable à l'évolution des facteurs d'émission applicables, qui a eu un effet plus marqué que l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

TONNES D'ÉQ. DE CO ₂ ÉVITÉES PAR NOTRE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE		
ANNÉES	PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (GWh) ⁹	ÉMISSIONS ÉVITÉES (t éq. CO ₂)
2022	6 300	354 442
2023	8 020	1 021 496
2024	7 845	950 210
2025	8 236	900 459

⁷ Basé sur les analyses de cycle de vie des technologies éoliennes, solaires, hydrauliques et de stockage publiées par le National Renewable Energy Laboratory (NREL) et le Department of Energy (DOE); Hydroélectricité – fiche pédagogique, Connaissance des Énergies (site d'information sur l'énergie); et Modernisation de la législation européenne sur les batteries, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).
⁸ La production en combiné tient compte de 100 % des filiales de Boralex, et de la part de Boralex dans des sociétés dont elle ne détient pas le contrôle, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
⁹ Le calcul des émissions évitées a été réalisé à partir de la production réelle. La production d'énergie présentée dans le rapport annuel inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production.



Nous sommes heureux de réaffirmer notre engagement continu envers la RSE.

Alors que 2025 marque la dernière année de notre plan stratégique quinquennal, nous restons pleinement mobilisés pour maintenir notre position de leader en matière de RSE.

En 2026, nous mettrons un accent particulier sur l'approvisionnement responsable, la réduction des émissions de GES et l'adaptation au climat, ainsi que sur la concertation avec nos parties prenantes et la protection de la biodiversité.

Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour produire de l'énergie renouvelable de façon durable pour les générations futures, en créant des retombées positives pour nos parties prenantes et la société dans son ensemble.

Pour toute question ou tout commentaire sur les activités de RSE de Boralex, communiquez avec notre équipe RSE à l'adresse communications@boralex.com.

Tableau des indicateurs clés de notre performance RSE

Nous suivons le cadre du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)¹, intégré depuis août 2022 dans la Fondation des Normes internationales d'information financière, l'IFRS Foundation, et faisons le lien avec celui de la Global Reporting Initiative (GRI), ainsi qu'avec les Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Un historique de trois ans est présenté dans le tableau suivant afin d'en faciliter la lecture; les données de performance des années antérieures sont disponibles dans les rapports RSE de Boralex précédents, disponibles sur notre site web.

LÉGENDE



INDICATEUR INTÉGRÉ
DANS LA RÉMUNÉRATION
DU COMITÉ DE DIRECTION



INDICATEUR AYANT FAIT L'OBJET
D'UNE ASSURANCE EXTERNE
LIMITÉE (RÉSULTATS 2025)

ENVIRONNEMENT

LIMITER NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE²

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES	
13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	IF-EU-110a.1	GRI 305-1	Émissions de gaz à effet de serre – Portée 1 (en t éq. CO ₂)	1 227	1 330	1 521		2030 : -42 % par rapport à 2022 2050 : -90 % par rapport à 2022	
		GRI 305-2	Émissions de gaz à effet de serre – Portée 2 (en t éq. CO ₂)	1 710	1 789	1 414		2030 : -42 % par rapport à 2022 2050 : -90 % par rapport à 2022	
		GRI 305-3	Émissions de gaz à effet de serre – Portée 3 (en t éq. CO ₂)	66 354	85 842	163 259	L'augmentation des émissions de portée 2 entre 2024 et 2025 s'explique notamment par la mise en service d'un site de stockage. L'augmentation entre 2023 et 2024 est en grande partie attribuable à la construction d'un parc solaire en France.	2028 : Nos fournisseurs de composantes stratégiques responsables de 90 % de nos émissions ont des cibles de réduction basées sur la science 2050 : émissions par kWh produit et revendu réduites de 97 % par rapport à 2022	
		GRI 305-4	Émissions de gaz à effet de serre – totales (portées 1, 2 et 3, en t éq. CO ₂)	69 291	88 961	166 194	L'augmentation des émissions entre 2024 et 2025 s'explique par l'augmentation de puissance installée, principalement en Amérique du Nord. L'augmentation des émissions entre 2023 et 2024 s'explique par l'augmentation de la puissance installée en France, particulièrement en production solaire.	2050 : net zéro ³ émissions dans l'ensemble de notre chaîne de valeur	
		GRI 305-5	Tonnes d'éq. de CO ₂ évitées par notre production d'énergie renouvelable	1 021 496	950 210	900 459	La baisse des émissions d'éq. de CO ₂ évitées en 2025 est principalement attribuable à l'évolution des facteurs d'émission applicables, qui a eu un effet plus marqué que l'augmentation de la production d'énergie renouvelable. Pour de plus amples détails sur la méthodologie de calcul de cette donnée, veuillez vous référer à la section « Nous adapter aux changements climatiques et limiter nos émissions de GES (priorités 9 et 10) » dans le présent document.	2026 : 1 656 451 tonnes d'éq. de CO ₂ évitées grâce à notre production d'énergie renouvelable	
		GRI 305-5	Proportion des véhicules hybrides, électriques ou à faible consommation (< 5 L/100 km) dans le parc de véhicules (en %)	AMÉRIQUE DU NORD : 17 % FRANCE : 53 %	–	–	Cet indicateur est remplacé par l'indicateur du pourcentage total de véhicules 100 % électriques (possédés ou loués à long terme) à partir de 2024.		
		GRI 305-5	Pourcentage total de véhicules électriques (possédés ou loués à long terme)	–	3 %	6 %	Cet indicateur remplace l'indicateur de la proportion des véhicules hybrides, électriques ou à faible consommation (< 5 L/100 km) dans le parc de véhicules (en %) à partir de 2024. Il inclut les véhicules légers et les véhicules lourds.		
		GRI 305-5	Mesures incitatives pour favoriser le transport responsable des employés	S.O. ⁴	S.O.	S.O.	Indicateur qualitatif – Selon les juridictions : Prime de rémunération pour transport responsable (vélo, transport en commun et/ou marche). Rémunération pour achat de véhicule hybride rechargeable ou électrique, et pour installation d'une borne de recharge à domicile. Bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles aux employés sur plusieurs de nos sites.		

1 Pour les secteurs Electric Utilities & Power Generators, Wind Technology & Project Developers et Solar Technology & Project Developers.

2 Le calcul est en combiné et tient compte de 100 % des filiales de Boralex, dans la mesure où Boralex détient le contrôle. Les quantités d'émissions de portée 1 ont été calculées sur la base du Greenhouse Gas Protocol : A Corporate Accounting and Reporting Standard (GHG Protocol) (2004) et en conformité avec la norme ISO 14064-1.

3 Les cibles de réduction des gaz à effet de serre de Boralex sont validées par l'Initiative Science Based Targets (SBTi), confirmant un engagement net zéro d'ici 2050 aligné sur une trajectoire de 1,5 °C et basé sur la science.

4 Sans objet — l'indicateur ne s'applique pas au périmètre ou aux activités concernées, ou correspond à une information qualitative ne faisant pas l'objet d'une donnée chiffrée.

ENVIRONNEMENT (SUITE)

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES
13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	RR-ST-130a.1	GRI 302-1	Énergie totale consommée (en GJ)	72 648	100 432	187 231		
	RR-ST-130a.1	GRI 302-1	Quantité d'électricité achetée sur le réseau électrique (en MWh)	15 460	22 749	45 523		
			Production d'énergie renouvelable (en GWh) ⁵	8 020	7 845	8 236	La hausse observée entre 2024 et 2025 s'explique notamment par les mises en service réalisées en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. La diminution entre 2023 et 2024 est majoritairement attribuable aux parcs éoliens en Europe qui ont été touchés par des conditions de vent défavorable et une hausse des bridages.	
	RR-ST-130a.1	GRI 302-1	Pourcentage de consommation en énergie renouvelable certifiée par des certificats Garantie d'origine (GO) ou de certificats d'énergie renouvelable (communément appelé REC)	FRANCE : 100 %	FRANCE : 100 %	47 %	En 2025, les données couvrent l'ensemble des juridictions de Boralex, à l'exclusion des activités de stockage. En 2023 et 2024, le périmètre se limitait aux bureaux et aux sites situés en France, excluant également les activités de stockage.	

RESPECTER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES
15 Vie terrestre	RR-ST-150a.2	GRI 306-1	Déversements accidentels de contaminants survenus dans l'environnement et qui ont fait l'objet d'une sanction par une autorité (nombre)	0	0	0	Cet indicateur inclut les activités de construction et d'exploitation des sites.	
	RR-ST-150a.2	GRI 306-1	Quantité de déversements (avec sanction émise) (en litres)	0	0	0	Cet indicateur inclut les activités de construction et d'opération des sites.	
	RR-ST-160a.1		Nombre d'arrêts de projets non planifiés d'une centrale afin d'atténuer et/ou de faire cesser un impact imprévu sur la biodiversité (nombre)	1	0	0	En 2023, une mise à l'arrêt des éoliennes du parc des Moulins du Lohan en mesures conservatoires a eu lieu la nuit entre les 17 novembre et 14 décembre 2023, à la suite de répercussions écologiques sur les chiroptères.	
	RR-ST-160a.1		Durée des arrêts de projets non planifiés d'une centrale afin d'atténuer et/ou de faire cesser un impact imprévu sur la biodiversité (jours)	28	0	0	En 2023, une mise à l'arrêt des éoliennes du parc des Moulins du Lohan en mesures conservatoires a eu lieu la nuit entre les 17 novembre et 14 décembre 2023, à la suite de répercussions écologiques sur les chiroptères.	

5 La production d'énergie inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production.

ENVIRONNEMENT (SUITE)

UTILISER LES RESSOURCES DE FAÇON RESPONSABLE

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES
14 Vie aquatique	RR-ST-140a.1 IF-EU-140a.1	GRI 303-3	Quantité totale d'eau prélevée et consommée (m³)	S.O.	1 502	266	La quantité d'eau consommée inclut le périmètre de la France et ses activités de construction seulement. La donnée de 2024 a été ajustée pour refléter la consommation réelle dans les chantiers. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer à l'analyse présentée dans la section « Utiliser les ressources de façon responsable » du présent document.	
					DONNÉE RÉVISÉE : 404			
	RR-ST-140a.2 IF-EU-140a.3	GRI 303-1	Description des risques liés à la gestion de l'eau et discussion des stratégies et des pratiques pour atténuer ces risques	S.O.	S.O.	S.O.	Indicateur qualitatif : Les impacts de l'utilisation de l'eau sont présents seulement sur nos sites hydroélectriques. Toutefois, aucun des sites de Boralex n'est situé dans une région à stress hydrique « élevé » ou « extrêmement élevé ». Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer à l'analyse présentée dans la section « Utiliser les ressources de façon responsable » du présent document.	
	IF-EU-140a.2	GRI 303-2	Nombre d'incidents de non-conformité associés aux permis, aux normes et aux réglementations sur la quantité et/ou la qualité de l'eau qui ont fait l'objet d'une sanction par les autorités	0	0	0	Cet indicateur inclut les activités de construction et d'opération des sites.	
11 Villes et communautés durables		GRI 305-5	Certification des bâtiments	S.O.	S.O.	S.O.	Indicateur qualitatif : Le bureau de Montréal est certifié BOMA Best Platine et LEED NE Or. Le bureau de Lyon est certifié label HQE (Haute Qualité Environnementale), BREEAM et Well Silver. Le bureau de Ringwood, en Angleterre, possède une cote énergétique A+.	

SOCIÉTÉ

ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES
03 Bonne santé et bien-être	RR-WT-320a.1 IF-EU-320a.1	GRI 403-9	Taux de fréquence des accidents de travail (TRIR) de Boralex	0,49	0,42	0,14		
	RR-WT-320a.1 IF-EU-320a.1	GRI 403-9	Taux de fréquence des accidents de travail (TRIR) incluant les sous-traitants d'opération et de maintenance de Boralex	-	-	0,35	Nouvel indicateur calculé depuis 2025.	2026 : en dessous de 0,6

SOCIÉTÉ (SUITE)

ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SUITE)

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES
03 Bonne santé et bien-être	RR-WT-320a.1 IF-EU-320a.1	GRI 403-9	Nombre d'accidents mortels (employés et sous-traitants)	0	0	0		2026 : 0 décès chez nos employés et sous-traitants
	IF-EU-320a.1	GRI 403-9	Taux d'accidents avec arrêt de travail (LTIR) des employés de Boralex	0,49	0,28	0,14		
	IF-EU-320a.1	GRI 403-9	Taux de fréquence des quasi-accidents (NMFR) pour les employés de Boralex et les sous-traitants	25	19	22	Un quasi-accident est défini comme un incident imprévu dans lequel aucun dommage matériel ou environnemental ou blessure personnelle ne s'est produit, mais où des dommages ou des blessures corporelles auraient facilement pu se produire advenant un léger changement circonstanciel.	

PROMOUVOIR L'INCLUSION ET DES PRATIQUES D'EMPLOYABILITÉ RESPONSABLES

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES
08 Travail décent et croissance économique			Taux de mobilisation des employés (sondage, en %)	69 %	70 %	78 %		
		GRI 401-1	Taux de rétention (en %)	76 %	80 %	82 %		
		GRI 2-7	Âge moyen des employés (en années)	39	40	40		
		GRI 2-7	Répartition géographique des employés	CANADA 396 ÉTATS-UNIS 52	FRANCE 290 EUROPE (HORS FRANCE) 15	CANADA 430 ÉTATS-UNIS 58	FRANCE 315 EUROPE HORS FRANCE, Y COMPRIS LE ROYAUME-UNI 19	CANADA 466 ÉTATS-UNIS 63

05 Égalité entre les sexes	08 Travail décent et croissance économique	GRI 2-7	Proportion de femmes dans l'entreprise (en %)	Total : 33 % Permanentés : 33 %	Total : 34 % Permanentés : 33 %	Total : 33 % Permanentés : 32 %	Cet indicateur inclut les employées à temps plein.	Atteindre et maintenir 35 % de femmes embauchées
-------------------------------	---	---------	---	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	--	--

LÉGENDE



INDICATEUR INTÉGRÉ
DANS LA RÉMUNÉRATION
DU COMITÉ DE DIRECTION



INDICATEUR AYANT FAIT L'OBJET
D'UNE ASSURANCE EXTERNE
LIMITÉE (RÉSULTATS 2025)



PERMANENT



CONTRACTUEL

SOCIÉTÉ (SUITE)

PROMOUVOIR L'INCLUSION ET DES PRATIQUES D'EMPLOYABILITÉ RESPONSABLES (SUITE)

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES
08 Travail décent et croissance économique		GRI 2-7	Type d'emploi : nombre d'employés permanents	734	795	831		
		GRI 2-8	Type d'emploi : nombre d'employés contractuels	19	27	23		
		GRI 401-1	Taux de roulement du personnel (en %)	16 %	16 %	16 %	Cet indicateur inclut les départs volontaires et involontaires.	
		GRI 401-1	Nombre de nouvelles embauches : – par région – par genre – par type d'emploi	CANADA Hommes P 87 C 6 Femmes P 35 C 2 É.-U. Hommes P 19 C 0 Femmes P 4 C 0 FRANCE Hommes P 35 C 6 Femmes P 20 C 8 EUROPE (HORS FRANCE) Hommes P 4 C 0 Femmes P 2 C 0 CANADA Hommes P 59 C 4 Femmes P 37 C 2 É.-U. Hommes P 13 C 1 Femmes P 4 C 0 FRANCE Hommes P 31 C 5 Femmes P 23 C 9 EUROPE (HORS FRANCE) Hommes P 4 C 0 Femmes P 1 C 0 CANADA Hommes P 66 C 4 Femmes P 38 C 4 É.-U. Hommes P 17 C 0 Femmes P 3 C 0 FRANCE Hommes P 11 C 5 Femmes P 3 C 7 EUROPE (HORS FRANCE) Hommes P 7 C 0 Femmes P 3 C 1 <td></td>				
04 Éducation de qualité		GRI 404-2	Proportion d'employés ayant reçu au moins une formation (en %)	99 %	97 %	97 %		
05 Égalité entre les sexes		GRI 405-1	Proportion de femmes au comité de direction (en %)	30 %	30 %	30 %		Atteindre et maintenir 40 % de représentation féminine au comité de direction
08 Travail décent et croissance économique		GRI 405-1	Proportion de femmes dans des postes de gestion (en %)	32,9 %	32,1 %	31,7 %	Cet indicateur inclut les employées à temps plein. Un poste de gestion est défini comme étant responsable hiérarchiquement d'au moins un(e) employé(e) à temps plein et/ou à contrat.	2026 : 33 % de femmes en poste de gestion

SOCIÉTÉ (SUITE)

ÊTRE ENGAGÉ ET IMPLIQUÉ AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES
16 Paix, justice et institutions efficaces		GRI 413-2	Nombre de plaintes déposées auprès d'une autorité au cours de l'année, jugées recevables par celle-ci	6	1	7	Cet indicateur inclut les activités de construction et d'opération des sites.	
		GRI 413-2	Nombre de plaintes déposées auprès d'une autorité au cours de l'année et jugées recevables par celle-ci et qui ont été réglées au cours de l'année	5	0	6	Cet indicateur inclut les activités de construction et d'opération des sites.	
11 Villes et communautés durables		GRI 201-1	Valeur économique directe créée et distribuée dans les communautés et territoires par le biais du programme de dons et commandites (en dollars canadiens)	785 821 \$	561 869 \$	684 823 \$		

GOUVERNANCE

PRIORISER UNE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RESPONSABLE ET ÉTHIQUE

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES
16 Paix, justice et institutions efficaces		GRI 205-3	Nombre total d'incidents de corruption ou de fraude confirmés et nature de ceux-ci durant l'année en cours	0	0	0		
		GRI 205-2	Proportion d'employés et d'administrateurs ayant suivi la formation sur le code d'éthique durant l'année de divulgation (en %)	99 %	97 %	98 %		100 % des employés et des membres du C.A. suivent la formation annuelle sur le code d'éthique
			Nombre total de membres au conseil d'administration (C.A.) au 31 décembre	10	11	12		
			Nombre de membres indépendants au C.A.	8	10	11		
			Taux de présence des membres aux réunions du C.A. et des comités (en %)	98 %	98 %	99 %		
		GRI 405-1	Âge moyen des membres du C.A. (en années)	62	64	62		

GOUVERNANCE (SUITE)

PRIORISER UNE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RESPONSABLE ET ÉTHIQUE (SUITE)

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES
05 Égalité entre les sexes		GRI 405-1	Nombre de femmes au C.A. (membres indépendants)	5	4	4		
16 Paix, justice et institutions efficaces		GRI 405-1	Diversité du C.A. basée sur le genre (en %)	Hommes : TOUS 50 % INDÉPENDANTS 38 % Femmes : TOUTES 50 % INDÉPENDANTES 62 %	Hommes : TOUS 64 % INDÉPENDANTS 60 % Femmes : TOUTES 36 % INDÉPENDANTES 40 %	Hommes : TOUS 67 % INDÉPENDANTS 64 % Femmes : TOUTES 33 % INDÉPENDANTES 36 %		Atteindre et maintenir 40 % de représentation féminine au sein du conseil d'administration
16 Paix, justice et institutions efficaces		GRI 405-1	Diversité du C.A. basée sur l'âge	40-49 ANS : 0 MEMBRE 50-59 ANS : 3 MEMBRES 60 ANS ET + : 7 MEMBRES	40-49 ANS : 0 MEMBRE 50-59 ANS : 2 MEMBRES 60 ANS ET + : 9 MEMBRES	<30 ans : 0 MEMBRE 30-50 ans : 1 MEMBRE >50 ans : 11 MEMBRES		
			Nombre de membres du C.A. issus des autres caractéristiques de diversité (soit les Autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les membres de la communauté LGBTQ2S+)	1	2	2		Atteindre et maintenir 1 membre du conseil d'administration issu des autres groupes désignés, soit les Autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les membres de la communauté LGBTQ2S+

PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ TOUT AU LONG DE NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

ODD	SASB	GRI	INDICATEURS	2023	2024	2025	PRÉCISIONS	CIBLES VOLONTAIRES ANNUELLES
08 Travail décent et croissance économique		GRI 308-1 GRI 414-1	Volume d'achats de produits dans le cadre de contrats majeurs ayant été réalisé auprès de fournisseurs qui ont signé la Charte d'approvisionnement responsable ou qui ont fait l'objet d'une analyse de durabilité	98 %	99 %	100 %	Les contrats majeurs représentent des volumes d'achats supérieurs à 250 000 CAD/USD/EUR.	
		GRI 308-1 GRI 414-1	Volume d'achats de produits dans le cadre de contrats majeurs ayant été réalisé auprès de fournisseurs évalués par EcoVadis	81 %	35 %	85 %	La baisse entre 2023 et 2024 est attribuable à des contrats majeurs octroyés à des fournisseurs n'ayant pas fait l'évaluation EcoVadis. Les critères ESG pris en compte dans la sélection des fournisseurs ont été considérés. Les contrats majeurs représentent des volumes d'achats supérieurs à 250 000 CAD/USD/EUR.	

Avis quant aux déclarations prospectives

Le présent rapport comporte des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se reconnaissent à l'emploi de termes comme « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de », « cible », « objectif », « initiative » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel. En particulier, le présent rapport comporte des déclarations prospectives sur les orientations stratégiques, priorités et objectifs de la Société (y compris la volonté d'être la référence en matière de RSE auprès de nos partenaires), le plan stratégique, le modèle d'affaires, les perspectives de croissance, les cibles et initiatives en matière de RSE (y compris la gouvernance responsable, l'éthique des affaires, la responsabilisation de la chaîne d'approvisionnement, les objectifs sociétaux d'inclusion, de pratiques d'employabilité équitables et de santé et sécurité au travail, l'implication des communautés, la biodiversité, les changements climatiques et la représentation féminine et des autres groupes désignés au conseil et dans des postes de gestion), la répartition géographique et technologique ciblée de la puissance installée, les émissions d'éq. de CO₂e évitées, la réduction d'émissions des gaz à effet de serre [GES], le recrutement de femmes pour de nouveaux postes et les projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille. Les événements ou les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés dans ces déclarations prospectives.

Les renseignements prospectifs reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : le rendement que Boralex tirerait de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification ainsi que la situation dans le secteur et la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. En particulier, les cibles en RSE sont établies d'après un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire les émissions de GES directes et indirectes; la disponibilité de technologies permettant l'atteinte des cibles; l'absence de nouvelle initiative d'entreprise ou acquisition d'entreprises ou de technologies qui augmenteraient considérablement le niveau prévu de performance; aucune incidence négative découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie utilisée pour calculer notre performance et la divulgation en matière de RSE; une participation et une collaboration suffisantes de nos fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles en lien avec les initiatives de RSE de Boralex; la capacité de trouver des talents diversifiés compétents; l'éducation et la mobilisation organisationnelle afin de contribuer à l'atteinte de nos cibles RSE. Bien que Boralex estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Le présent rapport comprend également des informations et analyses en lien avec les consultations faites auprès des parties prenantes. Cet exercice constitue un exercice préliminaire réalisé par Boralex dans le cadre de sa préparation à la transition vers l'application de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive 'CSRD') prévue pour 2026 et n'a pas été réalisé conformément à la CSRD.

Cet exercice repose sur des hypothèses de travail et sur des informations obtenues par Boralex auprès de parties prenantes internes et externes, lesquelles ont été présumées exactes et complètes au moment de leur collecte. Toutefois, Boralex ne peut garantir que les impacts, risques et opportunités identifiés, ni que les conclusions formulées dans le cadre de cet exercice, sont exhaustifs ou se concrétiseront dans leur intégralité.

Une analyse future réalisée conformément à la CSRD et vérifiée par un tiers indépendant pourrait mener à l'identification d'impacts, de risques ou d'opportunités additionnels ou différents, ou à une modification des conclusions présentées dans le présent rapport, lesquels pourraient être reflétés dans de futures publications de Boralex.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations prospectives ou attentes formulées dans le présent rapport incluent notamment, les performances des centrales et des sites, le respect par les partenaires de Boralex de leurs engagements contractuels, les accidents du personnel et la santé et sécurité, les catastrophes et forces majeures, le recrutement et la rétention de personnel, la réglementation régissant l'industrie de Boralex et les amendements à celle-ci, la réglementation en matière de RSE et les amendements à celle-ci, la perte de réputation, les pandémies, ainsi que certains autres facteurs abordés dans les rubriques traitant des facteurs de risque et des facteurs d'incertitude figurant dans le rapport de gestion de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. À moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.